

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, Le 13 décembre à 19h30, Le conseil municipal de la commune de CUSSAC-FORT-MEDOC, Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la salle Philippe MADRELLE, sous la présidence de Dominique FEDIEU, Maire,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2023

Secrétaire de séance : Alain GUICHOUX Auxiliaire de séance : Anaïs GAIDOT

1	NOM	PRESENT	EXCUSE	PROCURATION à	ABSENT
1	Dominique FEDIEU	*			
2	Alain GUICHDUX	*			
3	Marie-Christine SEGUIN	*			
4	Alain BLANCHARD	*:			
5	Mireille JUNCK		*	Claudie DUSSOUCHAUD	
6	Stéphane LE BOT				
7	Claudie DUSSOUCHAUD				
8	Thierry LARTIGUE	*			
9	Joëlle ARAGON		* -	Thierry LARTIGUE	
10	Denis BEAUGER	*			
11	Isabelle BOIS				
12	Katia PATARIN		*	Dominique FEDIEU	
13	Aurélien DEBROSSE	À partir de la délibération nº2023-078			Jusqu'à la délibération n°2023-077
14	Coralie HAMON GILLET	*			
15	Jean-Claude MARTIN		*	Jean-Michel GARRETA	
16	Sofia FERREIRA-NEVES	*			
17	Mokhtar TADUI	*			
18	Vanessa LARENIE				*
19	Jean-Michel GARRETA	***			

ORDRE DU JOUR

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023

2023-074: BUDGET PRINCIPAL-DECISION MODIFICATIVE N°3

2023-075: BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC-DECISION MODIFICATIVE Nº1

2023-076: ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES ET CREANCES ETEINTES

2023-077: RH-CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'AGENT D'ENTRETIEN DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCE

2023-078: ACQUISITION DES PARCELLES N° ZX 133, ZX 135 ET ZX 138 **2023-079**: LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - APPROBATION

A 19h30, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers. Treize (13) membres du Conseil Municipal sont alors présents. Quatre (4) sont excusés : Madame Mireille JUNCK qui a donné procuration à Madame Claudie DUSSOUCHAUD, Madame Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Monsieur Thierry LARTIGUE, Madame Katia PATARIN qui a donné procuration à Monsieur Dominique FEDIEU, Monsieur Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Monsieur Jean-Michel GARRETA. Deux (2) sont absents : Monsieur Aurélien DEBROSSE et Madame Vanessa LARENIE.

Le quorum étant atteint, la validité de la séance est proclamée.

Après appel à candidature, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour désigner le secrétaire de séance. **Monsieur Alain GUICHOUX**, seul candidat, est désigné **secrétaire de séance à l'UNANIMITE**.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023. Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le **Conseil Municipal** adopte le **procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023.**

2023-074 Budget Principal-Oecision Modificative N°3

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération porte sur une troisième décision modificative concernant le budget principal. Il invite Madame Marie-Christine SEGUIN, 2ème Ádjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN explique qu'il convient de prendre en compte, à la fois pour les dépenses et les recettes, les variations des crédits, en investissement et en fonctionnement. Elle présente ces variations de crédits.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote. Après que Monsieur le Maire n'ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-021 en date du 12 avril 2023, portant Budget Primitif Principal 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal nº2023-043 en date du 5 juillet 2023, portant décision modificative nº1 du budget principal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal nº2023-066 en date du 15 novembre 2023, portant décision modificative nº2 du budget principal ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte, à la fois pour les dépenses et les recettes, les variations des crédits, en investissement et en fonctionnement.

Entendu l'exposé de Madame la 2^{ème} Adjointe au Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, par **14 VOIX POUR** dont 3 <u>par procuration</u> (Mireille JUNCK qui a donné procuration à Claudie DUSSOUCHAUD, Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Thierry LARTIGUE et Katia PATARIN qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) **2 VOIX CONTRE** dont 1 <u>par procuration</u> (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Jean-Michel GARRETA) et **1 ABSTENTION** (Mokhtar TADUI) :

1. **DECIDE** d'apporter les modifications suivantes sur le Budget Principal :

		4 - 13	×		BUDGET PRINCIPAL	
		The s			DECISION MODIFICATIVE n°3	
Time I	THE L				COMPTES DEPENSES	
Sens	Section	Chap	Art.	Ор	Objet	Montant
D	F	014	7392221	/	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	2 508.00 €
D	F	65	6541	/	Créances admises en non-valeur	382.50 €
D	F	66	6618	/	Intérêts des autres dettes	468.13 €
D	F	012	6413	/	Personnel non titulaire	1 209.55 €
COMPTE	DEPENSES	S-TOTAL F	ONCTIONN	EMENT		4 568.18 €
D		/	/	1	/	/
COMPTE	DEPENSES	S-TOTAL I	NVESTISSE	MENT		1
FLI		11 7 1	iju T		COMPTES RECETTES	
Sens	Section	Chap	Art.	Ор	Objet	Montant
R	F	013	6419	1	Remboursements sur rémunérations du personnel	4 568.18 €
COMPTE	RECETTES	-TOTAL F	ONCTIONN	EMENT		4 568.18 €
R		/	/	1	/	/
CUMULE	RECEITES	TOTAL II	VECTICCE	MENT		1

- 2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Conseil Municipal APPROUVE la délibération Nº2023-074 comme suit :

Pour : 14 (dont 3 procurations)

Contre : 2 (dont 1 procuration)

Abstention : 1

2023-075BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC-DECISION MODIFICATIVE NºI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération porte sur une première décision modificative concernant le budget annexe du Fort Médoc. Il invite Madame Marie-Christine SEGUIN, 2^{ème} Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN explique qu'il convient de prendre en compte, à la fois pour les dépenses et les recettes, les variations des crédits, en investissement et en fonctionnement. Elle présente ces variations de crédits.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote. Après que Monsieur le Maire n'ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal nº2023-024 en date du 12 avril 2022, portant Budget Primitif Annexe du Fort Médoc 2023,

Considérant que depuis l'adoption du Budget Primitif Annexe du Fort Médoc 2023, il convient de prendre en compte, à la fois pour les dépenses et les recettes, les variations des crédits, en investissement et en fonctionnement,

Entendu l'exposé de Madame la 2^{ème} Adjointe au Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023 - Page 4 sur 121

Après en avoir délibéré, par **14 VOIX POUR** dont 3 <u>par procuration</u> (Mireille JUNCK qui a donné procuration à Claudie DUSSOUCHAUD, Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Thierry LARTIGUE et Katia PATARIN qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) **2 VOIX CONTRE** dont 1 <u>par procuration</u> (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Jean-Michel GARRETA) et **1 ABSTENTION** (Mokhtar TADUI) :

DECIDE d'apporter les modifications suivantes sur le Budget Annexe du Fort Médoc :

					BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC	
					DECISION MODIFICATIVE nº1	
141 41					COMPTES DEPENSES	
Sens	Section	Chap	Art.	Ор	Objet	Montant
D	F	011	61521	1	Bâtiments publics	3 950.00 €
D	F	023	023	/	Virement à la section d'investissement	10 984.24 €
D	F	66	66111	/	Intérêts réglés à l'échéance	65.76 €
COMPTE	DEPENSES	S-TOTAL F	ONCTION	IEMENT		15 000.00 €
D	1	16	1641	OPFI	Emprunts en euro	-65.76 €
D	I	20	2031	10016	Frais d'études	11 050.00 €
COMPTE	DEPENSES	S-TOTAL II	NVESTISSI	EMENT		10 984.24 €
	1 5				COMPTES RECETTES	
Sens	Section	Chap	Art.	Ор	Objet	Montant
R	F	75	752	/	Revenus des immeubles non affectés à des activités	15 000.00 €

 AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Virement de la section d'exploitation

15 000.00 €

10 984.24 €

10 984.24 €

3. **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération Nº2023-075 comme suit :

COMPTE RECETTES-TOTAL FONCTIONNEMENT

COMPTE RECETTES-TOTAL INVESTISSEMENT

021

021

Pour : 14 (dont 3 procurations) Contre : 2 (dont 1 procuration) Abstention : 1

2023-076

ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES ET CREANCES ÉTEINTES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération porte sur la question des créances irrecouvrables et des créances éteintes, afin s'agissant des premières de procéder aux admissions en non-valeur et s'agissant des secondes de les constater. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, 2ème Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats. Madame Marie Christine SEGUIN procède à la lecture du projet de délibération et à l'exposition du dossier soumis à délibération.

Monsieur Mokhtar TADUI demandant d'où proviennent les impayés, si cela concerne la cantine et si les personnes concernées bénéficient toujours de ce service, Monsieur le Maire lui répond que les factures concernées datant de 2018 à 2021 il est possible que les personnes concernées soient encore sur la commune. Monsieur le Maire indique que la mise en place de la cantine à 1,00 € datant du 1er janvier 2020, il est possible qu'il y ait moins de retard de paiement depuis cette date et qu'il vérifiera ce point. Monsieur le Maire précise qu'avant la mise en place de la cantine à 1,00 €, le coût du repas était de 2,75 € pour tous quels que soient les revenus des ménages et que désormais les tarifs varient entre 0,80 € et 2,75 € le repas. Monsieur Jean-Michel GARRETA demandant si ces impayés concernent toujours les mêmes personnes, Monsieur le Maire lui répond qu'ils n'ont pas connaissance des détails et que cette liste est transmise par le percepteur à la demande de la commune. Marie-Christine SEGUIN précise que les écritures concernées par cette délibération ont été recommandées par la chambre régionale des comptes et que l'admission des créances irrecouvrables en non-valeur ne signifie pas que cela est définitif puisque des familles peuvent toujours régler ces dettes.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote, Après que Monsieur le Maire n'ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat. La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public, c'est-à-dire les créances communales pour lesquelles les procédures de recouvrement engagées n'ent pu aboutir.

Considérant les états des créances éteintes dressés par le comptable public, c'est-à-dire les créances communales pour lesquelles une décision juridique extérieure a prononcé l'irrécouvrabilité, qui s'impose alors à la collectivité créancière,

Considérant que s'agissant des créances irrecouvrables, il convient de procéder aux admissions en non valeurs,

Considérant que s'agissant des créances éteintes, il convient qu'elles soient constatées par l'assemblée délibérante,

Considérant que préalablement ont été constituées les provisions budgétaires nécessaires à cet effet, aux comptes 6541 et 6542 du Budget Principal,

Entendu l'exposé de Madame la 2ème Adjointe au Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

EXERCICE	REFERENCE	MONTANT	IMPUTATION	létail figure ci-dessous : MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
2015	T-217	62.50€	6541	Poursuite sans effet
2015	T-112	27.51€	6541	Poursuite sans effet
2020	T-364	571.68€	6541	PV perquisition et demande renseignement négatif
2017	T-353	148.20€	6541	PV perquisition et demande renseignement négatif/Combinaison infructueuse d'actes
2017	T-611	108.65€	6541	PV perquisition et demande renseignement négatif/Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-130	92.75€	6541	PV perquisition et demande renseignement négatif/Combinaisor infructueuse d'actes
2018	T-244	66.25€	6541	PV perquisition et demande renseignement négatif/Combinaisor infructueuse d'actes
2017	T-22	11.27€	6541	RAR inférieur seuil poursuite/certificat irrécouvrabilité
2018	T-459	35.75€	6541	RAR inférieur seuil poursuite
2017	T-448	53.45€	6541	Certificat irrécouvrabilité
2017	T-307	23.95€	6541	RAR inférieur seuil poursuite
2014	T-319	17.50€	6541	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-380	35.70€	6541	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-71	24.75€	6541	RAR inférieur seuil poursuite
OTAL BUDGET PRI	NCIPAL	1279.91€		

CONSTATE les charges budgétaires définitives constituées par les créances éteintes dont le détail figure ci-dessous :

EXERCICE	REFERENCE	MONTANT	IMPUTATION	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
2018	T-299	7.71€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2018	T-300	8.19	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2018	T-436	60.00	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2018	T-477	77.00€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2018	T-478	77.00€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-51	77.00€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-52	74.25€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-137	60.50	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-138	60.50	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-229	66.00€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-230	63.25€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-300	41.25€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-301	41.25€	6542	Surendettement et décision effacement de dette

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023 - Page 6 sur 121

2019	T-403	44.00€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-4D4	49.50€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-533	46.75€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-534	44.00€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-18	27.50€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-19	22.00€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-127	30.25€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-128	35.75€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-191	30.25€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-192	30.25€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-263	19.20€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-264	19.20€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-333	16.80€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-334	16.00€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-18	20.80€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-19	21.60€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-219	62.25€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-291	35.75€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-393	46.75€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-526	41.25	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-12	33.00€	6542	Surendettement et décision effecement de dette
2020	T-120	33.00€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-183	27.50€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-256	16.80€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-330	15.20€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-15	20.00€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-86	16.80€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-233	34.20€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
TOTAL BUDGET PRINCIPAL		1570.250		

- 3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.
- 4. **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération Nº2023-076 comme suit :

Pour : 17 (dont 4 procurations) <u>Contre :</u> 0 <u>Abstention :</u> 0

2023-077

RH - CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'AGENT D'ENTRETIEN DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération porte sur la création d'un emploi non permanent d'agent d'entretien dans le cadre du dispositif parcours emploi compétence (PEC). Il procède à la présentation de la délibération et à l'introduction des débats.

Monsieur Jean-Michel GARRETA indique qu'il avait demandé qu'on lui transmettre la liste des emplois de la commune mais que cela n'a pas été fait. Monsieur le Maire lui répond que ce sera effectué avant la fin de l'année.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote, Après que Monsieur le Maire n'ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023 - Page 7 sur 121

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant que le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi :

Considérant que la mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail ;

Considérant que ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50%;

Considérant que les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé et que ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi :

Considérant que l'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale) ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- 1. **DECIDE** de créer un poste d'agent technique à compter du 14 décembre 2023 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- 2. **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois avec possibilité de renouvellement dans la limite de 24 mois après renouvellement de la convention.
- 3. PRECISE que la durée du travail est fixée à 30 heures par semaine (20 heures minimum sauf cas particuliers).
- 4. INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- 5. **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.
- 6. **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération Nº2023-077 comme suit :

Pour : 17 (dont 4 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

2023-078 ACQUISITION DES PARCELLES Nº ZX 133. ZX 135 ET ZX 138

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération porte sur l'acquisition des parcelles nº ZX 133, ZX 135 et ZX 138. Il invite Monsieur Alain GUICHOUX, le Adjoint au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats. Madame Alain GUICHOUX présente la délibération en indiquant que l'assainissement collectif est intégré et pris en charge par la Communauté de commune et qu'il existe actuellement des problématiques de circulation, de stationnement et de voisinage que cette acquisition permettra de résoudre. Monsieur le Maire précise que la commune peut se porter acquéreur de ces parcelles uniquement car l'ensemble des propriétaires ont manifesté leur accord, condition nécessaire.

A 19h49, Aurélien DEBROSSE entre en séance. Quatorze (14) membres du Conseil Municipal sont alors présents. Quatre (4) sont excusés : Madame Mireille JUNCK qui a donné procuration à Madame Claudie DUSSOUCHAUD, Madame Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Monsieur Thierry LARTIGUE, Madame Katia PATARIN qui a donné procuration à Monsieur Dominique FEDIEU, Monsieur Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Monsieur Jean-Michel GARRETA. Un (1) est absent : Madame Vanessa LARENIE.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote, Après que Monsieur le Maire n'ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023 - Page 8 sur 121

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment en ses articles L.1111-1 et L.1212-1 ;

Considérant que les discussions établies avec les propriétaires des parcelles cadastrées section ZX nº133, nº135 et nº138 d'une superficie respective de 58m², 92 m² et 97 m² soit une superficie totale de 247m², ont permis de trouver un accord pour l'acquisition à l'amiable desdites parcelles par la commune à l'euro symbolique et qu'une telle opération a fait l'objet d'une inscription au Budget Principal de la Commune,

Considérant que ces parcelles constituent un chemin d'accès à plusieurs habitations existantes et à de potentielles futures habitations au regard du classement en zone UB du secteur et que la maîtrise foncière de ce dernier est indispensable à la sécurisation de l'accès, des espaces de circulation et de l'aire de stationnement aux abords ;

Considérant que ces parcelles ont vocation à intégrer le domaine privé de la commune :

Entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- APPROUVE l'acquisition à l'amiable par la commune des parcelles cadastrées section ZX nº133, nº135 et nº138, d'une surface de 247m² à l'euro symbolique.
- DIT que seront à la charge de l'acquéreur les frais d'établissement de l'acte notarié.
- 3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cet effet, y compris l'acte authentique notarié.
- 4. **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération Nº2023-078 comme suit :

Pour : 18 (dont 4 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

2023-079 LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - APPROBATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération porte l'approbation de la convention territoriale globale pour la période du ler janvier 2023 au 31 décembre 2027. Il procède à la présentation de la délibération et à l'introduction des débats.

Monsieur Jean-Michel GARRETA demandant si le plan d'action impliquera l'école et exposant le projet qu'il a mené avec le foot sur une autre commune, Monsieur le Maire lui répond que c'est effectivement possible et qu'il fera part de cette expérience à Madame Katia PATARIN.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote, Après que Monsieur le Maire n'ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Considérant que la réforme des collectivités territoriales impulsée en 2010 a induit un partage des compétences entre EPCI et communes et qu'en conséquence, la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) fait évoluer ses modalités de conventionnement avec les collectivités territoriales, pour s'adapter au fractionnement des compétences, avec une volonté renforcée de lisibilité et d'efficience de son intervention globale pour les familles;

Considérant que l'objectif est de sortir d'une pratique par dispositifs devenue illisible étant donné sa complexité (exemple du Contrat Enfance Jeunesse - CEJ) pour tendre vers un véritable projet global de l'accompagnement des familles à un niveau supra communal, considéré pérenne (EPCI), en impulsant, en accompagnant et en soutenant un projet de politique sociale concerté adapté aux besoins de la population et notamment les plus fragilisés et que celui-ci est ensuite décliné par territoire de compétences composant l'EPCI, suivant les spécificités de chacun;

Considérant que la Convention Territoriale Globale (CTG) est la formalisation de cet engagement conjoint sur l'ensemble des thématiques retenues telles que la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, le handicap et que celle-ci est signée sur une période de 4 ou 5 ans :

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023 - Page 9 sur 121

Considérant que conjointement, la CNAF impulse la refonte des prestations, qui entraîne la fin des CEJ, dans le but de rendre lisible l'investissement de l'institution sur les territoires, de garantir l'équité d'accompagnement des gestionnaires d'un même territoire de compétences et de simplifier les modalités de versements des prestations qui seront directement adressées aux gestionnaires des établissements d'accueil, sur les collectivités composant l'EPCI;

Considérant que les financements sont ainsi déterminés sur la base d'un socle de prestations à l'acte ou à l'heure suivant l'activités (PSU/PSD) avec en complément, des Bonus :

Le Bonus Territoire: lié à l'engagement de chaque collectivité composant l'EPCI au titre de la CTG (maintien des financements PSEJ existants, lissés par typologie d'établissement, pour l'ensemble des gestionnaires d'accueil, établis sur le territoire de compétences, et possibilité d'un complément financier pour de nouvelles places crées):

Les Bonus handicap et mixité : liés à l'investissement du gestionnaire sur l'accessibilité des services accueils pour les enfants porteurs

de handicap, ou pour garantir la mixité sociale ;

Considérant que les financements en fonctionnement ou en investissement sur projet (soumis aux enveloppes limitatives) sont accessibles pour l'ensemble des porteurs de projets associatifs ou publics suivant des appels à projets annuels tels que le Reaap, le Clas, le Fpt, la Promotion des valeurs de la république et la Prévention de la radicalisation etc. ;

Considérant que l'actuel CEJ qui avait été conclu entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la communauté de commune (CdC) a pris fin au 31 décembre 2022 et qu'il s'agit donc pour cette année 2023, au regard de ces nouvelles modalités de conventionnement, de redéfinir le projet politique social et familial du territoire :

Considérant que par délibération n°DL2023_2906_6 du 29 juin 2023, le Conseil Communautaire a approuvé ce principe de conventionnement CTG avec la CAF de la Gironde ainsi que la démarche méthodologique pour y parvenir ;

Considérant qu'une démarche de consultation, de concertation et de co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire a ainsi pu être menée pour définir cette CTG mais également en parallèle le futur Projet Educatif de Territoire (PEDT) intercommunal D-17 ans :

Considérant qu'un diagnostic territorial partagé a donc été réalisé, que ce document (annexé à la CTG), véritable portait social de territoire, dresse un état des lieux de l'offre existante, recueille et analyse les données socio-démographiques, recense l'avis des habitants et professionnels du territoire et que grâce à ce travail de concertation et d'analyse, des enjeux et objectifs ont ainsi pu être définis au sein de la CTG;

Considérant que des Comités. Techniques Thématiques ont également débuté en novembre 2023 et se poursuivront en 2024 afin d'élaborer plus précisément le plan d'actions de la CdC sur ces prochaines années et que ce dernier sera annexé à la CTG par avenant dans un second temps ;

Considérant qu'il est proposé au conseil municipal d'approuver cette nouvelle CTG, telle qu'annexée à la présente délibération, pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer afin de pouvoir bénéficier du soutien financier de la CAF sur de futures actions qui pourront être menées à l'échelle locale (à l'initiative de la commune ou co-portées avec la CdC) ;

Vu l'avis du Comité de Pilotage CTG-PEDT du 21 septembre 2023 :

Vu la délibération du conseil communautaire portant approbation de la CTG pour la période du ler janvier 2023 au 31 décembre 2027 :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Sur proposition de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- APPROUVE la CTG, telle qu'annexée à la présente délibération, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027.
- 2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que tout autre document afférent à cette convention.
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération Nº2023-079 comme suit :

Pour : 18 (dont 4 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

ANNEXE A LA DELIBERATION Nº2023-079





CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE MÉDOC ESTUAIRE ET COMMUNES MEMBRES 2023-2027







Entre:

- La Caisse des Allocations familiales de la Gironde représentée par la Présidente de son conseil d'administration, Nathalie GAILLARD-BIENFAIT et par sa Directrice, Christine MANSIET, dûment autorisées à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la CAF »;

Et

- La Communauté de communes Médoc Estuaire, dont le siège est situé Rue de l'Abbé Frémont 33460 Arsac, représentée par le Président Didier MAU dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale;

- Ainsi que :		
Les communes de :	Dont les sièges sont situés :	Représentées par les maires respectifs :
- Arsac	12 avenue Ligondras, 33460 Arsac	Frédéric AURIER
- Arcins	4 route de Pauillac, 33460 Arcins	Claude GANELON
- Cussac-Fort- Médoc	34 avenue de Haut-Médoc, 33460 Cussac-Fort-Médoc	Dominique FEDIEU
- Labarde	1 chemin Laurina, 33460 Labarde	Mathieu FONMARTY
- Lamarque	28 rue Principale, 33460 Lamarque	Dominique SAINT- MARTIN
- Ludon-Médoc	1 rue de la Mairie, 33290 Ludon- Médoc	Philippe DUCAMP
- Macau	1 place de la République. 33460 Macau	Chrystel COLMONT- DIGNEAU
- Margaux- Cantenac	12 rue de la Trémoille, 33460 Margaux-Cantenac	Sophie MARTIN
- Le Pian-Médoc	260 route Pasteur, 33290 Le Pian- Médoc	Didier MAÜ
- Soussans	16 route de Pauillac, 33460 Soussans	Karin PALIN

dûment autorisés à signer la présente convention par délibération de leurs conseils communautaires ;

Ci-après dénommé « la Communauté de Communes de Médoc Estuaire et les communes membres » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (CAF) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la CAF de la Gironde en date du 6 juillet 2020 concernant la stratégie de déploiement des CTG ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Médoc Estuaire (en date de 29-06-2023) figurant en Annexe 7 - p.113 de la présente convention.

Vu la délibération des communes membres de :

0 %	En date du :	En annexe :
- Arsac		Annexe 8
- Arcins	1 1 1	Annexe 9
- Cussac-Fort-Médoc		Annexe 10
- Labarde	1 / 1/1	Annexe 11
- Lamarque	1 1 0	Annexe 12
- Ludon-Médoc	F 1 2	Annexe 13
- Macau		Annexe 14
- Margaux-Cantenac		Annexe 15
- Le Pian-Médoc		Annexe 16
- Soussans		Annexe 17

Sommaire

PRÉAMBULE		1
Article 1 -	Objet de la convention territoriale globale	3
Article 2 -	Les champs d'intervention de la CAF	3
Article 3 - Estuaire et des commu	Les champs d'intervention de la Communauté de Communes de nes membres	Médoc 5
3.1 - Les champs d'inte	ervention de la communauté de communes	5
3.2 - Les champs d'inte	ervention des communes signataires	5
3.3 - Axes prioritaires		
Article 4 -	Les objectifs partagés au regard des besoins	6
Article 5 -	Engagements des partenaires	
Article 6 -	Modalités de collaboration	9
Article 7 -	Echanges de données	10
Article 8 -	Communication	11
Article 9 -	Evaluation	11
Article 10 -	Durée de la convention	11
Article 11 -	Exécution formelle de la convention	11
Article 12 -	La fin de la convention	
Résiliation de plein dro	nit avec mise en demeure	12
Résiliation de plein dro	oit sans mise en demeure	12
Résiliation par consent	ement mutuel	12
Effets de la résiliation		12
Article 13 -	Les recours	
Recours contentieux		13
Article 14 -	Confidentialité	13
ANNEXES		
Annexe 1 -	Diagnostic Partagé (portrait social CAF)	15
Annexe 2 - Médoc Estuaire)	Diagnostic Territorial Partagé (réalisé par la Communauté de Comm	
Annexe 3 -	Liste des équipements et services soutenus par la CAF	94
Annexe 4 -	Plan d'actions	96
Annexe 5 -	Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG	97
Annexe 6 -	Evaluation	112
Annexe 7 - de Médoc Estuaire en c	Décision du conseil communautaire de la Communauté de comm	

PRÉAMBULE

Les CAF sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des CAF témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des CAF, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les CAF collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la CAF entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les

partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales, l'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles, les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires (Annexe 1 p.15 et Annexe 2 p.38)
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : la parentalité, le handicap, la petite enfance, le parcours de l'enfant (3-11 ans), le soutien à la jeunesse, le numérique, le logement, l'accès aux droits
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs sont :

La Communauté des communes de Médoc Estuaire et ses communes membres assurent la gestion ou la délégation, des services aux familles développés sur ce territoire ;

La CAF de la Gironde mobilise son expertise, son ingénierie et ses dispositifs de droits communs pour soutenir le maintien et le développement des services aux familles

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la CAF de Gironde et la Communauté de Communes de Médoc Estuaire et les communes membres souhaitent conclure une Convention territoriale globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Article 1 - Objet de la convention territoriale globale

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires la communauté de communes et les communes membres (figurant en Annexe 1 - p.15 et Annexe 2 - p.38 de la présente convention);
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 3 p.94);
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 4 p.96).

Article 2 - Les champs d'intervention de la CAF

Les interventions de la CAF, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de Communes de Médoc Estuaire et les communes membres concernent :

> Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale

Offre de service existante (extrait du diagnostic produit par la Communauté de Communes de Médoc Estuaire et les communes membres en Annexe 2 - p.38) :

Petite enfance (année de référence 2022)

établissement	Nombre de places (agrément	
Picoti	9 places	
Milous	10 places	
Petits Pas	30 places	
Petits bouchons	20 places en accueil régulier	
	10 places en halte-garderie	
Total	79 places	

ALSH extrascolaire (année de référence 2022)

établissements	Moyenne d'enfants présents par jour
ALSH Arsac	66
ALSH Cussac	36
ALSH Le Pian	108
ALSH Ludon	104
ALSH Macau	87
ALSH Soussans	40
Actions Jeunes	17
Total	458

ALSH Périscolaire « Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi » (année de référence 2023)

établissements	Moyenne matin	Moyenne soir
Arsac	88	162
Cussac	52	50
Lamarque	29	40
Margaux	46	66
Cantenac	23	31
Labarde	13	18
Le Pian Bourg mater	33	88
Le Pian Bourg élem	45	107
Le Pian Airials mater	17	54
Le Pian Airials élem	33	72
Ludon mater	49	95
Ludon élem	82	135
Macau mater	47	62
Macau élem	64	92
Soussans	31	41
Arcins	17	16
TOTAL	669	1129

ALSH « Mercredi périscolaire » (année de référence 2023)

établissements	Moyenne d'enfants présents par jour
ALSH Arsac	133
ALSH Cussac	70
ALSH Le Pian	165
ALSH Ludon mater	85
ALSH Ludon élem	117
ALSH Macau mater	60
AŁSH Macau élem	73
ALSH Soussans	72
Total	775

- > Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
 - > Actions jeunes
 - Séjours
 - REAAP
- > Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
 - > Espace France Service de Cussac-Fort-Médoc
- > Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Article 3 - Les champs d'intervention de la Communauté de Communes de Médoc Estuaire et des communes membres

La Communauté de Communes de Médoc Estuaire et les communes membres mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

3.1 - Les champs d'intervention de la communauté de communes

Celles-ci concernent pour la Communauté de Communes Médoc Estuaire :

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace
- Développement économique dont la promotion du tourisme
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Compétences optionnelles :

- Environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Voirie communautaire
- Equipements
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Eau/Assainissement
- Défense incendie

Compétences supplémentaires :

- Petite enfance, enfance et jeunesse
- Aménagement et numérique
- Politique de sécurité
- Aménagement de la façade estuarienne
- Participation aux politiques contractuelles

3.2 - Les champs d'intervention des communes signataires

Les compétences des communes sont fixées par la loi (loi NOTRe du 7 août 2015) et se traduisent par la liste des actions situées en Annexe 3 - p.94.

3.3 - Axes prioritaires

Les axes prioritaires de la Communauté de Communes de Médoc Estuaire et des communes membres :

- Le parcours de l'enfant (0-17 ans) : petite enfance, enfance, jeunesse
- Le vivre ensemble : parentalité et handicap
- Bien vivre sur le territoire : logement et mobilité (ex : pistes cyclables)

Article 4 - Les objectifs partagés au regard des besoins

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont (extrait du diagnostic produit par la Communauté de Communes de Médoc Estuaire et les communes membres en Annexe 2 - p.38):

> La parentalité

- Soutenir les familles monoparentales
- Accompagnement à la fonction parentale

> Le handicap

- Anticiper l'arrivée importante des enfants porteurs d'handicaps au sein des établissements (EAJE, ALSH, écoles, collèges, pauses méridienne, associations)
- Proposer des lieux/temps de répit aux familles
- Orienter, accueillir ces familles

La petite enfance.

- Répondre à la demande des familles en matière de mode d'accueil
- Anticiper le départ à la retraite des ASMAT du territoire
- Identifier et s'appuyer sur l'offre privée
- La question des horaires atypiques

➤ Le parcours de l'enfant de 3 – 11 ans

- Le maintien de la qualité de service dans un contexte économique tendu
- Une dynamique partenariale à coordonner
- Fluidifier le parcours de l'enfant entre les différents organisateurs
- Proposer des parcours de formation transverses entre les différents acteurs
- Informer/communiquer autour du PEDT intercommunal envers les familles/les partenaires

> Le soutien à la jeunesse

- Des services fonctionnant toute l'année
- Proposer des lieux de rencontre pour les jeunes
- Des partenariats dans la communauté éducative
- Le soutien aux initiatives locales
- Des plans d'actions divers et variés (santé, loisirs, prévention, accès aux droits ...)
- Informer/communiquer autour du PEDT intercommunal envers les familles/les partenaires

> L'accompagnement des anciens

- Information sur la vieillesse et la dépendance
- Actions de soutien et d'aide aux aidants

> Le numérique

- Pour la recherche/le retour à l'emploi
- Pour l'accompagnement à la dématérialisation des procédures

> Les transports / les pistes cyclables

Extraits: Près des deux-tiers des parents d'enfants sont insatisfaits de l'accessibilité aux établissements scolaires et de loisirs. L'absence de pistes cyclables est le principal reproche dressé par les parents. Cette problématique est évoquée par 69 personnes sur les 116 ayant répondu à la question ouverte sur les raisons de cette insatisfaction. Près des deux tiers des répondants éprouvent au quotidien des difficultés de déplacement, principalement en raison d'un déficit de transports en commun et de l'absence ou l'insuffisance de pistes cyclable

> L'emploi

Accompagnement pour la recherche/le retour à l'emploi

Extrait: Un peu plus d'un quart des demandeurs d'emploi déclarent au moins un frein périphérique* à l'emploi. L'exclusion numérique: principal frein à l'emploi (*Les « freins périphériques » concernent les caractéristiques des demandeurs d'emploi qui entravent leur recherche d'emploi: logement, santé, numérique, etc.)

Le logement

- Outils d'information concernant l'amélioration de l'habitat (aides financières et dispositifs/ OPAH)
- Aide à la recherche de logements en particulier locatifs et logements sociaux (HLM)

L'accès aux services administratifs

- Accompagnement des habitants dans leurs démarches
- Informations sur les différents acteurs et missions respectives.

L'accès aux soins

Extrait: L'accès aux soins est cité par près des trois quarts des répondants comme source de difficultés. La moitié des répondants déclarent avoir rencontré des difficultés pour se soigner, essentiellement en raison de délais trop longs pour avoir accès à un rendez-vous (84 %). Six répondants sur 10 ont rencontré des difficultés pour trouver un médecin disponible. Dermatologie et gynécologie sont les deux principales spécialités faisant défaut sur la CDC.

> La dynamique de vie sociale

Extrait : Plus de la moitié des répondants souhaiteraient disposer d'espaces de rencontre et d'expression pour les habitants. (Ex. création d'un espace de vie sociale)

Les commerces

Extrait : Environ un tiers des répondants auraient besoins d'un service extérieur pour effectuer leurs courses.

> La vie associative

Extrait: Ill existe une hiérarchie différente dans les freins à la pratique d'activités culturelles ou sportives au sein de la CDC: le manque de temps est le premier frein à la pratique d'activités culturelles (39 %), quand le manque de choix constitue le principal frein à la pratique d'activités sportives (38 %), devant le manque de temps (35 %). Le manque de choix (46 %) et l'inadaptation des horaires (37 %) sont les deux principales raisons pour lesquelles les enfants ne pratiquent pas leurs activités de loisirs au sein de la CDC.

Les Annexe 3 - p.94 et Annexe 4 - p.96 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

Article 5 - Engagements des partenaires

La CAF de et la Communauté de Communes de Médoc Estuaire et des communes membres s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la CNAF. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des

parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec la collectivité signataire (la Communauté de Communes de Médoc Estuaire), la CAF s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous forme de « bonus territoire CTG ».

De son côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 3 - p.94. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Article 6 - Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

La collectivité s'engage à mettre tout en œuvre pour la mise en conformité des missions des chargés de coopérations (notamment le professionnel missionné pour la mise en place, l'animation et le suivi de la CTG) avec le référentiel de chargé de coopération figurant en Annexe 5 - p.97 de la présente convention, dans un délai maximum de deux ans après la signature de la convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la CAF et de la Communauté de Communes de Médoc Estuaire et des communes membres.

Le comité de pilotage est composé :

Pour la Communauté de Communes et les communes membres :

- 2 élus par communes membres (un titulaire, un suppléant)
- Le vice-président en charge de la petite-enfance-jeunesse
- Le vice-président en charge de la cohésion sociale et de la prévention

Et les services de la Communauté de Communes de Médoc Estuaire :

- Chargés de coopération CTG et thématiques
- Directeur général des services

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la CAF en N-1. (Charge à payer)

Pour la CAF:

- Responsable de l'Unité Territoriale Atlantique
- Conseiller territorial

Extérieurs:

- Représentant de l'Education Nationale
- Représentant de la SDJES
- Représentant des Franças de Gironde
- Représentant de la Ligue de l'Enseignement
- Représentant de la MSA

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance:

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage sera copiloté par la CAF et la Communauté de Communes de Médoc Estuaire.
- Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique (comité technique/groupe de travail), ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en Annexe 5 - p.97 de la présente convention.

Article 7 - Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué

à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le RGPD, la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

Article 8 - Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

Article 9 - Evaluation

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 6 -p.112.

Article 10 - Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 01 janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Article 11 - Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 12 - La fin de la convention

Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la CAF, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la CAF, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 13 - Les recours

Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la CAF.

Article 14 - Confidentialité

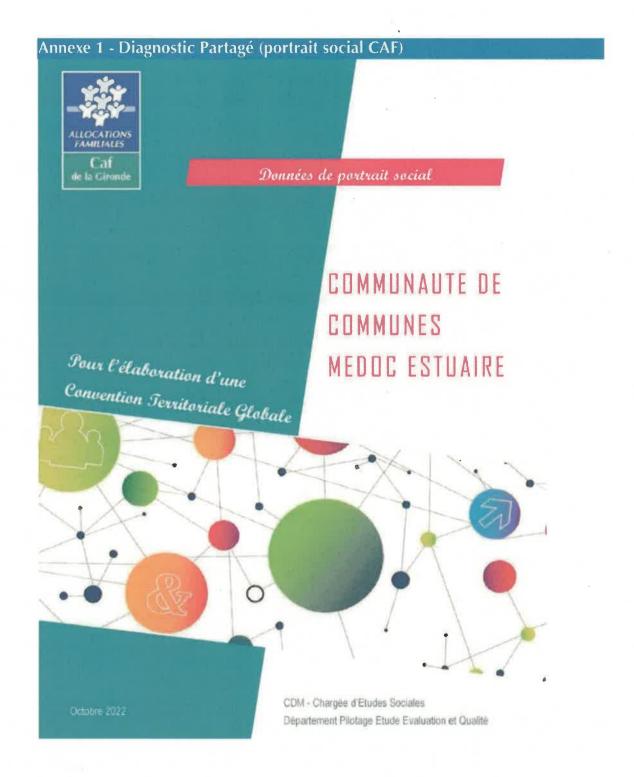
Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Bordeaux, Le 01/12/2023

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde		La Communauté de Communes de Médoc Estuaire	
La Présidente du C.A	La Directrice	Le Président	
Mme Nathalie GAILLARD- BIENFAIT	Mme Christine MANSIET	M. Didier MAU	

	Les Communes membre	es /
Le maire d'ARSAC	Le maire d'ARCINS	Le maire de CUSSAC-FORT- MÉDOC
M. Frédéric AURIER	M. Claude GANELON	M. Dominique FEDIEU
Le maire de LABARDE	Le maire de LAMARQUE	Le maire de LUDON-MÉDO
M. Mathieu FONTMARY	M. Dominique SAINT- MARTIN	M. Philippe DUCAMP
Le maire de MACAU	Le maire de MARGAUX-	Le maire de LE PIAN-MÉDOC
	CANTENAC	
Mme Chrystel COLMONT- DIGNEAU	Mme Sophie MARTIN	M. Didier MAU
Le maire de SOUSSANS	Mille Sophile MAKTIN	i Mi. Didiel MAC
Mme Karin PALIN		



Un portrait social de territoire synthétique pour une réponse de le niveau

Ce document se construit à partir d'un ensemble d'indicateurs quantitatifs sélectionnés pour décrire la situation sociodémographique et économique d'un territoire en miroli avec l'intervention de la Caf sur ce même territoire. Il s'agit de faire emerger les grandes tendances sociales.

Les données sont issues des sources suivantes

- Cat de la Gronde, dec. 2020 et dec. 2021
- Insee, 2019
- Pole emploi, 2019

Les données d'evolution sont sur les 6 années précédentes ou les 4 ou 5 années précédentes **.

L'observation d'un perimètre ne pouvant se défaire d'une comparaison de plusieurs zonages, le territoire observe sera systématiquement comparé à Bordeaux Métropole et à la Gironde.

Vigilance d'interprétation des données : un taux d'évolution doit être reporté à son effectif.

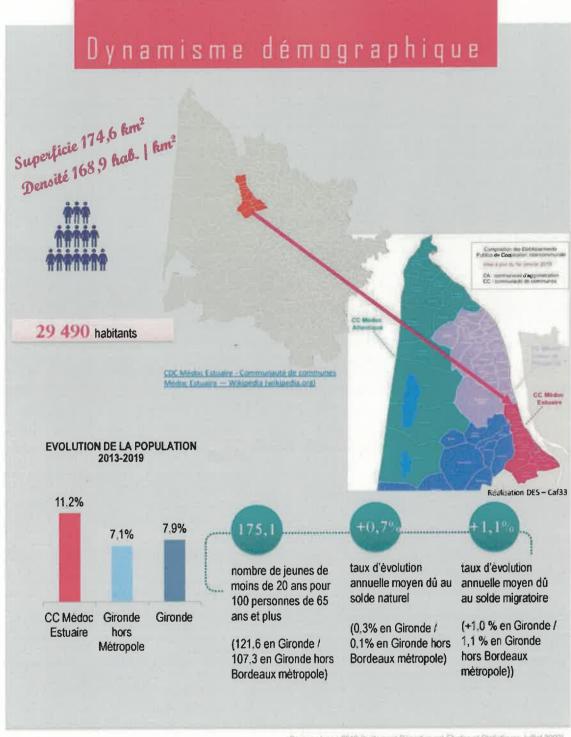
Traitement par le Departement Etudes et Statistiques de la Caf 33. Juillet 2022 et par le Service d'Appui aux Unités de la Caf 33. Juillet 2022.

^{**} En raison du report de l'enquête ennuelle 2021, liée à la situation sanitaire (Covid 2019), les resultats des millesimes 2019 à 2023 Insee doivent exceptionnellement être compares aux millésimes antérieurs distants d'au moins 6 ans

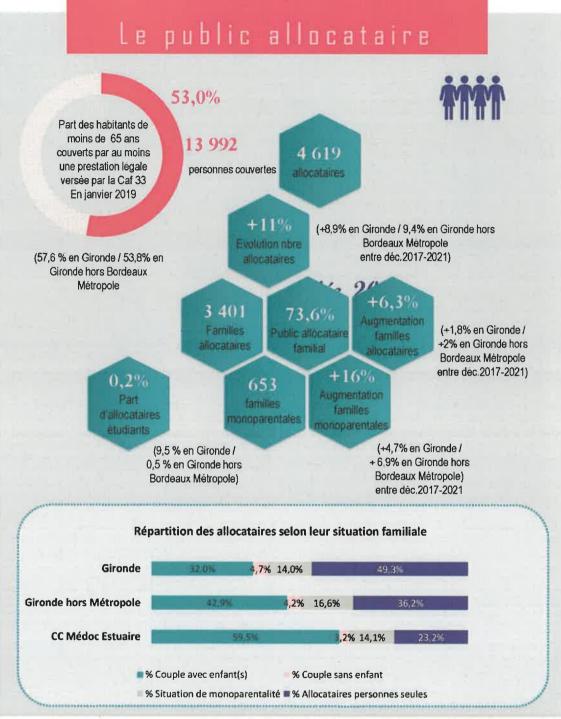
Sommaire

SOMMAIRE

Déclinaison des données statistiques	******
Dynamisme démographique	p.4
Public allocataire	p.5
Prestations familiales	p.7
Parentalité/Animation de la vie sociale	p.8
Petite enfance	p.9
Enfance Jeunesse	p.10
Handicap/Accès aux droits	p.12
Emploi	p.13
Logement	p.14
Précarité	p.15
En synthèse	p.18
Définitions des Indicateurs	p.21
Glossaire	p.23



Source: Insee 2019 (traitement Departement Etodes at Statistiques, judiet 2022)

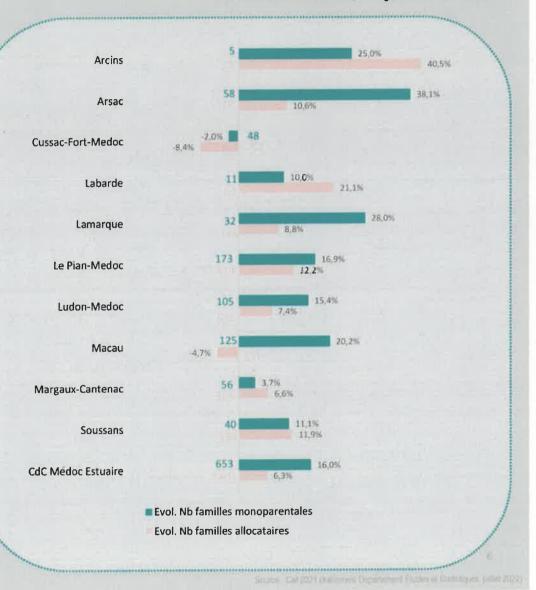


Source: Car 2021 (traitement Departement Etudes et Statistiques, juliet 2022)

Le public allocataire



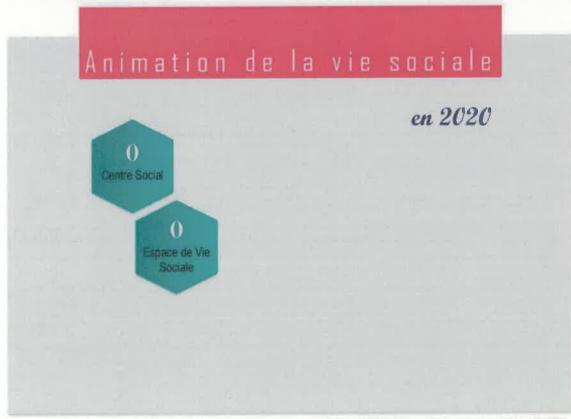
Evolution du nombre de familles allocataires et monoparentales entre déc. 2017 et déc. 2021, au regard de leurs effectifs



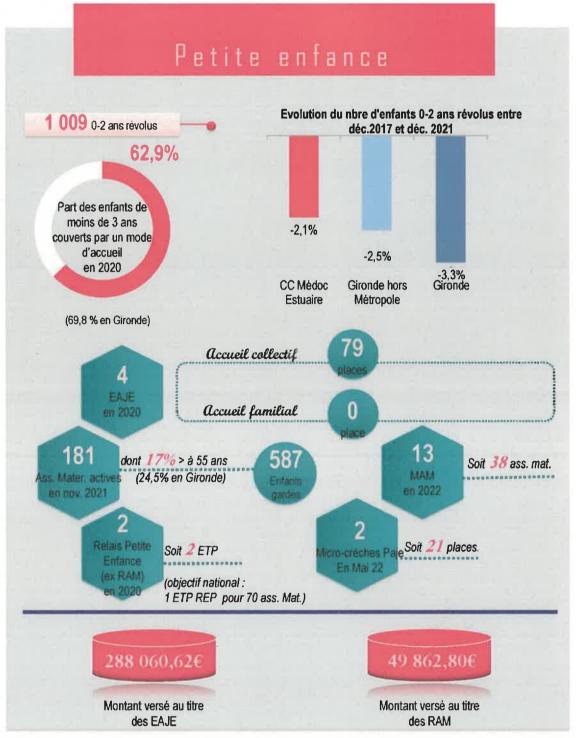
18 745 000€ Montant global verse Montant versé par type de prestation en 2021 aux allocataires, en 2021, au titre des Famille €4 870 000 prestations €2 413 000 Jeune... Logement €3 089 000 Jeune enfant = Paje PPA €2 114 000 RSA €3 044 000 Famille = Af, Cf, Ars, Aeeh, Asf, Ajpp AAH €3 436 000 Logement = Apl, Alf, Als. Part des bénéficiaires par prestations versées (Caf, déc.2021) Bénéficiaires de l'AAH Benéficiaires du RSA Bénéficiaires de la PPA Bénéficiaires de prestations logement (APL, ALF, ALS) Bénéficiaires de prestations de garde (PAJE, Prepare) 50.9% 62.9% Béneficiaires de prestations d'entretien (AF CF, ARS, ASF, AEEH) 38.9% CC Médoc Estuaire Gironde hors Métropole Gironde

Source: Call 2020 et 2021 (traitement Departement Etizdes et Statistiques, juillet 2022)

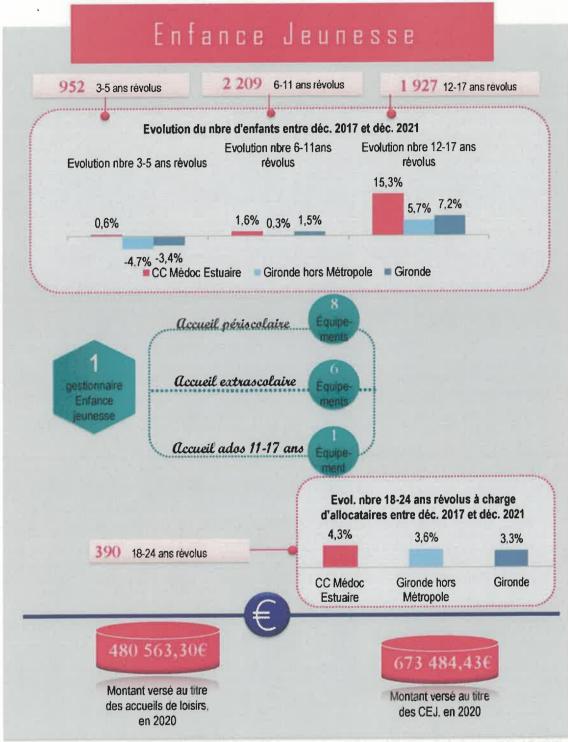




Source: Cat 2020 (trahement Service of Appui mux Uniting, Juillet 2022)



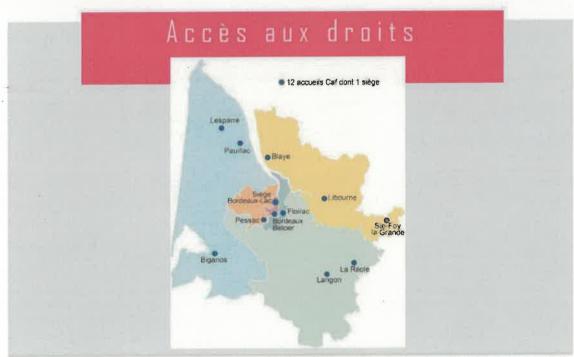
Source: Call 2020 et 2021 (trattement Département Etudies et Statistiques, juillet 2022 - Service Appui aux Unités, juliet 2022)



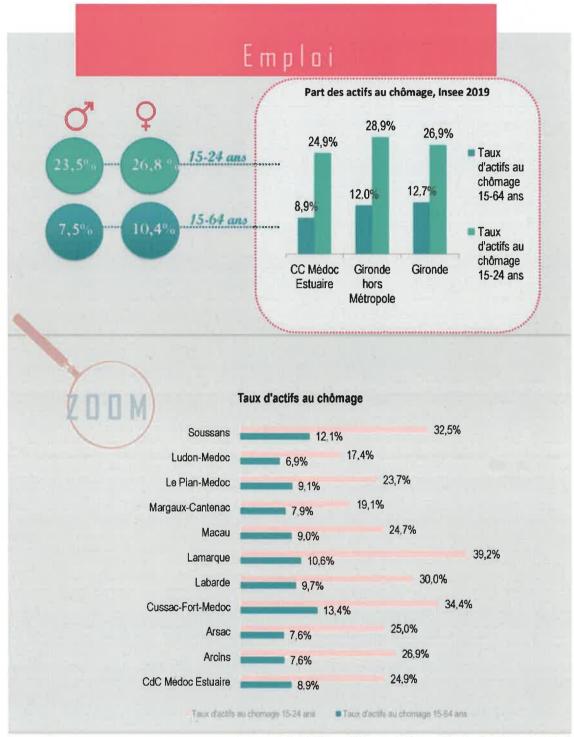
Répartition du nombre d'enfants (effectifs) 0 -2 ans 3-5 ans 6-11 ans Arcins 16 29 18 265 Arsac 126 278 Cussac-Fort-Medoc 57 200 Labarde 23 50 28 Lamarque 41 102 Macau 136 314 Margaux-Cantenac 180 71 186 Le Pian-Medoc 250 522 Ludon-Medoc 173 419 Soussans 59 122 Evolution du nombre d'enfants 56,3% **Arcins** 20.8% 5.9% 8.9% 23.5% Arsac 19% -43,6% -22,0% -**Cussac-Fort-Medoc** 4.8% 4,5%13,0% Labarde 64,7% 0.0% -10.9% Lamarque 25,8% ■ 0-2 ans -2.6% 25,6% Le Pian-Medoc 21,3% 3-5 ans 6,7% Ludon-Medoc 7.7% 26.0% -14,1% 6-11 ans 8,1% Macau -7.1% 13,1% ■ 12-17 ans 3.1% 11.3% Margaux-Cantenac 31,4% 34.0% Soussans 8.9% 16,8% 2.1% 0,6% **CdC Médoc Estuaire** 15,3%

Source: Carl 2021 (trailement Département Etudes et Statistiques Juillet 2022)

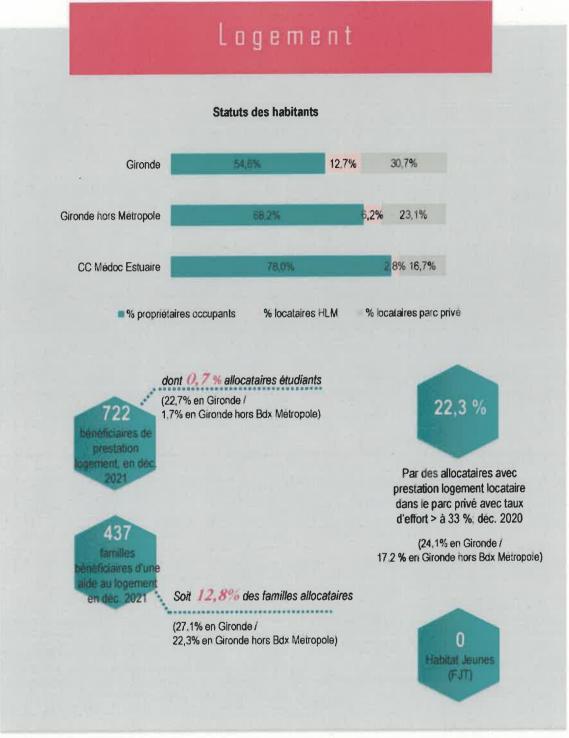




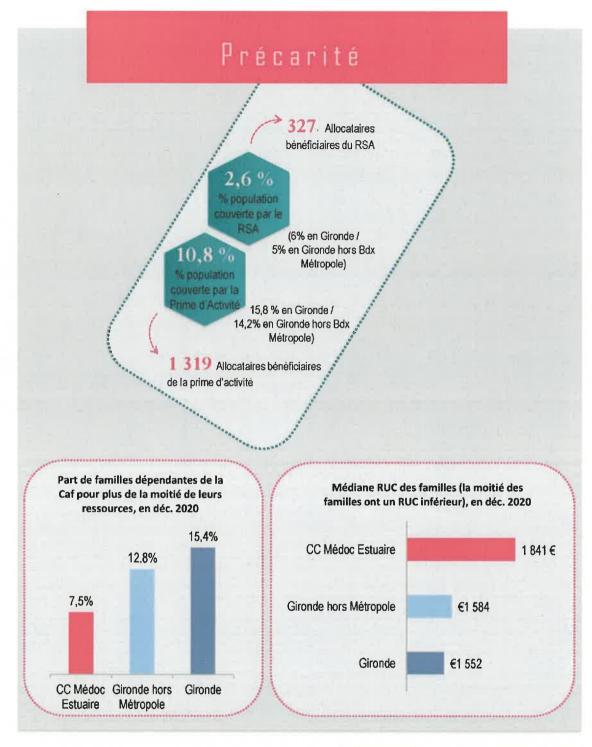
Source: Cell dilc. 2020 / Insse 2018 (trainment Département Etudes et Statistiques, juliet 2021)



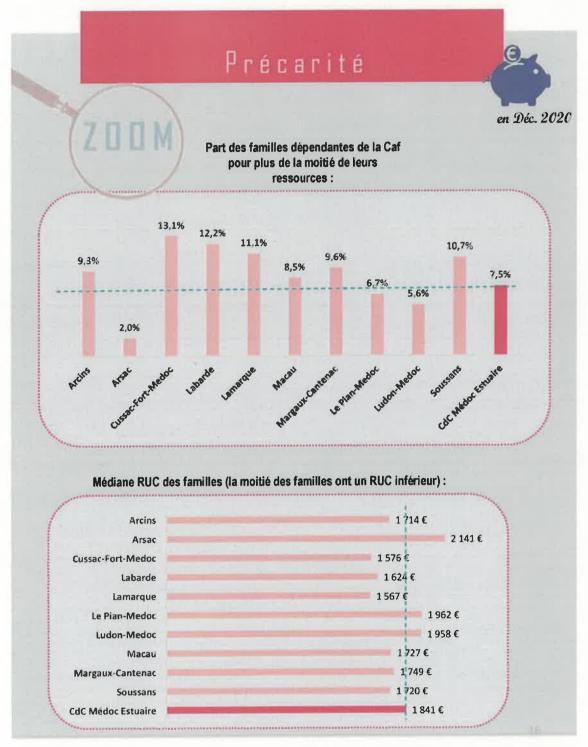
Source | Caf dis. 2020 / Insee 2018 (traillement Département Etudes et Statistiques, juillet 2021)



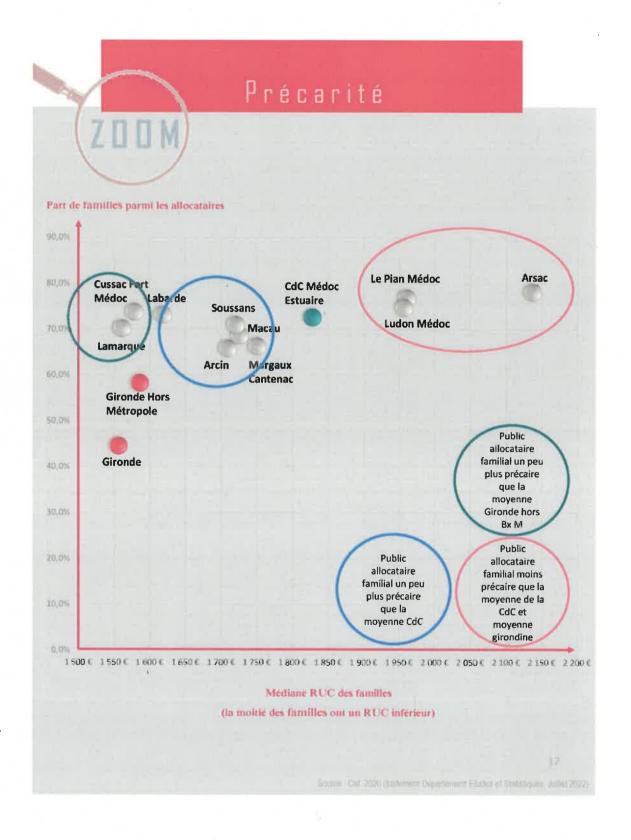
Source: Caf. disc. 2021 / Insee 2019 / (traitement Departement Etudes et Statistiques, juitet 2022)



Source: Call 2021 (traitement Departement Etudes et Statistiques, juillet 2022)



Source: Caf 2021 (traitement Département Etudes et Stallatiques, juillet 2022)



EN SYNTHESE

La communauté de communes Médoc Estuaire est composée de 10 communes et compte 29 490 habitants (Insee 2019), répartis sur 174,6km².

Ce territoire se présente comme un territoire dynamique démographiquement, l'évolution de la population entre 2013 et 2019 étant 1,4 fois plus rapide que la tendance observée au niveau départemental :

- Le solde naturel (excédent des naissances sur les décès) est positif et supérieur à celui observé en Gironde,
- En proportion, la CdC Médoc Estuaire attire autant de nouveaux arrivants que le reste du département (+1,1%).

Sur cette communauté de communes, le rapport entre les générations (175,1 jeunes de moins de 20 ans pour 100 seniors de plus de 64 ans) révèle une population beaucoup plus jeune qu'au niveau départemental.

Les familles allocataires représentent 73,6% du public allocataire avec un total de 3 401 familles, la structure familiale la plus représentée étant les couples avec enfants. Entre décembre 2017 et décembre 2021, l'augmentation du nombre de familles allocataires et du nombre de familles monoparentales est presque 4 fois plus rapide que sur le reste du département.

En 2020, la proportion de familles monoparentales sur la CdC Médoc Estuaire est identique à celle observée en Gironde.

En matière de répartition géographique infra-territoriale, nous pouvons observer une évolution positive du nombre de familles allocataires (monoparentales ou non) entre déc. 2017 et déc. 2021 sur la quasi totalité des communes de la CdC. Seule la commune de Cussac-Fort-Médoc présente une évolution négative du nombre de familles allocataires et du nombre de familles monoparentales (à relativiser au regard des effectifs). Par ailleurs, la commune de Macau voit son nombre de familles monoparentales augmenter sur cette période mais présente une évolution negative du nombre de familles allocataires.

EN SYNTHESE

A l'image des tendances nationales et départementales, le nombre d'enfants de moins de 3 ans diminue sur la CdC Médoc Estuaire entre déc. 2017 et déc 2021. Une tendance inverse s'observe pour les autres tranches d'âge, de façon particulièrement marquée pour les 12-17 ans, comparativement au reste du département.

A l'échelle infra-territoriale, les communes de Cussac-Fort-Médoc et Macau présentent des évolutions négatives pour presque toutes les classes d'âge mentionnées auparavant quand Arsac et Labarde présentent des tendances positives (à nuancer au regard des effectifs).

En décembre 2020, la part des familles allocataires dépendantes de la Caf pour plus de 50 % de leurs ressources est, sur la CdC Médoc Estuaire, 2 fois moins élevée qu'à l'échelle de la Gironde. De même, le revenu médian par unité de consommation s'élève à 1 841 € quand celui de la Gironde s'élève à 1 552 €. En proportion, le RSA et la PPA couvrent moins d'habitants sur la Cdc Médoc Estuaire qu'à l'échelle de la Gironde (et Gironde hors Bordeaux Métropole).

Ce constat traduit, à première vue, un territoire moins touché que d'autres territoires girondins par des phénomènes de précarité. Néanmoins, des disparités remarquables s'observent entre les communes. Ainsi, les communes de Cussac-Fort-Médoc et Lamarque présentent des situations de précarité plus marquées que les moyennes de la CdC Médoc Estuaire et que les moyennes girondines, quand Arsac, le Pian Médoc et Ludon Médoc à l'inverse, accueillent un public « plus aisé », comparativement à la Gironde et comparativement aux autres communes de la CdC.

EN SYNTHESE

Concernant le taux de chômage de sa population, la CdC Médoc Estuaire présente des taux inférieurs aux moyennes départementales et moyennes hors Bordeaux Métropole pour les 15-64 ans et pour les 15-24 ans. Les femmes, quelque soit la tranche d'âge, sont plus touchées par les situations de chômage que les hommes.

Soulignons que Cussac-Fort-Médoc, Lamarque, Labarde et Soussans présentent des taux élevés d'actifs au chômage chez les 15-24 ans, comparativement au reste de la CdC.

Nous pouvons souligner qu'à Cussac-Fort-Médoc et Labarde , les situations de chômage touchent davantage les femmes (taux respectifs de 43,8% et 44,4%).

La part des propriétaires occupants est de 78% sur la CdC Médoc Estuaire (24 points d'écart avec le taux girondin) quand la part des locataires de logements HLM est près de 5 fois inférieure au taux girondin (2,8% contre 12,7%) et plus de 2 fois inférieur à la proportion observée en Gironde hors métropole (6,2%).

En analyse infra-territoriale, nous pouvons remarquer que ce sont les communes de Macau et Le Pian-Médoc qui présentent les plus grandes proportions de locataires en habitat à loyer modéré (respectivement 3,1% et 6,9%).

La CdC Médoc Estuaire apparaît comme un territoire dynamique démographiquement avec une population jeune. Le public allocataire est en grande partie à profil familial. Si les situations sociales apparaissent moins précarisées qu'à l'échelle départementale, des nuances sont à apporter en analyse intra-territoire.

Une attention particulière pourra être portée sur...

Définition des indicateurs

Nore de jeunes de - de 20 ans pour 100 personnes de 65 ans ou + .

C'est un indicateur de jeunesse du territoire. Plus c'est élevé, plus le nb de jeunes par rapport aux personnes àgées est élevé

Taux évolution annuel moyen dù au solde naturel

C'est l'évolution moyenne par an dûe à la variation naturelle de la pop. (naissances-décès)

Taux evolution annuel moven dû au solde migratoire

C'est l'évolution moyenne par an dûe à la variation migratoire de la pop. (arrivées-départs)

Personnes couvertes par la Caf

Nombre de personnes couvertes par ces allocataires (responsable + conjoint + enfants et éventuellement autres personnes à charge)

Allocataires noyau dur

Allocataires Caf qui perçoivent un droit au titre de décembre N.

Families allocataires

Allocataires avec enfants à charge au sens de la législation familiale.

Familles allocataires monoparentaies

Allocataires sans conjoint et avec enfant à charge au sens de la législation familiale.

% d'allocataires en couple avec enfant(s)

ratio allocataires en couple et avec enfants à charge au sens de la législation familiale / nb d'allocataires

% d'allocataires en couple sans enfant

ratio allocataires en couple et sans enfant à charge au sens de la législation familiale / nb d'allocataires

% d'allocataires en situation de monoparentalité

ratio allocataires sans conjoint et avec enfant à charge au sens de la législation familiale / nb d'allocataires

Définition des indicateurs

% d'allocataires personnes seules

ratio allocataires sans conjoint et sans enfant à charge au sens de la legislation familiale / nb d'allocataires

Enfants à charge

Uniquement les enfants a charge d'allocataires.

Part de familles dependantes de la Cal pour plus de la mortie de leurs ressources

La dépendance aux prestations, c'est la part des ressources totales connues qui sont constituées de prestations Caf.

Revenu par Unité de consommation (RUC)

Pour tenir compte des différences de taille et de composition des ménages, les ressources sont divisées par le nombre d'unités de consommation que compte chacun d'eux. L'Unité de Consommation est une mesure de la taille des ménages, relativement à leurs besoins de consommation (1 pour l'allocataire + 0,5 pour le conjoint et par enfant de plus de 14 ans + 0,3 par enfant de moins de 14 ans + 0,2 pour une famille monoparentale). On parlera ainsi de niveau de vie de chaque ménage.

Médiane RUC des familles (la moitie des familles ont un RUC inférieur) :

Valeur qui separe la population en deux sous-populations de taille egale.

Beneficiaires de prestations perques

En pourcentage d'allocataires.

Part des résidences principales en 2016 avec un statut propriétaire (idem pour HLM / Parc Privé:

C'est le % de menages qui sont proprietaires de leur logement

% d'allocataires avec PL locataires dans le parc privé, avec faux d'effort >33%

Le taux d'effort dans le parc privé locatif, c'est la part des ressources (d'activité, prestations Caf et autres ressources déclarées) qui servent à payer le loyer (en décomptant les aides au logement) lci, taux d'effort Hors charges, mesure sur les ressources des allocataires en décembre 2012.

Nombre de chômeurs inscrits a Pôle Emploi, Categorie A

La catégorie A des demandeurs d'empioi (DARES, Pôle Emploi) regroupe les demandeurs sans emploi qui n'ont exerce aucune activité, même réduite, le mois précedent, et qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

Glossaire

AAH Allocation Adultes Handicapé
AEEH Allocation Education de l'Enfant Handicapé
AE

AF Allocations Familiales ALF Allocation Logement Familial ALS Allocation Logement Social ALSH Accueil Loisir Sans Hébergement APL Aide Personnalisé au Logement ARS Allocation Rentrée Scolaire Allocation Soutien Familial ASF CEJ Contrat Enfance Jeunesse

CLAS Contrat Local Accompagnement à la Scolarité

CS Centre Social

EAJE Etablissement Accueil du Jeune Enfant

FJT Foyer Jeunes Travailleurs LAEP Lieu Accueil Enfants Parents MAM Maison Assistant Maternel

PAJE Prestation Accueil du Jeune Enfant

PPA Prime d'Activité

RAM Relai Assistant Maternel

REAAP Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents

RUC Revenu par Unité de Consommation

RSA Revenu de Solidarité Active

Annexe 2 - Diagnostic Partagé (réalisé par la Communauté de Communes de Médoc Estuaire)



Diagnostic Territorial Partagé 2023





SOMMAIRE

I Un environnement territorial	р 3-7
II Un panorama statistique	p 8-27
III Un retour des habitants et des acteurs clefs	p 28-48
Le retour des habitantsLe retour des acteurs clefs	
IV Un bilan du Projet Educatif Intercommunal par la	
communauté éducative	p 49-50
V Des enjeux socio-éducatifs pré-identifiés	p 51-53
VI Des axes stratégiques à maintenir, renforcer	
ou développer	p 54-57

I Un environnement territorial

1.PRESENTATION DE L'ORGANISATEUR : CdC Médoc Estuaire



La Communauté De Communes Médoc Estuaire, créée le 11 Décembre 2002, est un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale, structure administrative française, régie par les dispositions de la 5 cm² partie du Code Général des Collectivités Territoriales, regroupant des communes ayant choisi de développer plusieurs compétences en commun), situé dans le Médoc, en Gironde, dans la région Nouvelle Aquitaine.

Son territoire s'étend à la fois sur une forêt, un territoire viticole et le long de l'Estuaire de la gironde, sur 174,5 km²

Elle compte 28460 habitants, répartis sur 10 communes

- Arcins
- Arsac (siège administratif),
- Cussac-Fort-Médoc,
- Labarde,
- Lamarque,
- Ludon Médoc.
- Le Pian Médoc,
- Macau,
- Margaux-Cantenac,
- Soussans.



Hôtel Communautaire: 26 rue de l'abbé Frémont 33460 Arsac 🕿 05.57.88.08.08





Président : Didier Mau, Maire du Pian Médoc

A. Le bureau est composé d'un Président et de 9 Vice-présidents

Chrystel COLMONT-DIGNEAU: Maire de MACAU en charge du Développement économique
Claude GANELON: Maire d'ARCINS, en charge de l'Aménagement du territoire et du Patrimoine
Frédéric AURIER: Maire d'ARSAC, en charge de la Petite Enfance et de la Jeunesse
Dominique FEDIEU: Maire de CUSSAC-FORT-MEDOC, en charge du Tourisme
Sophie MARTIN: Maire de MARGAUX-CANTENAC, en charge de la Cohésion sociale et de la Prévention

3

Mathieu FONMARTY : Maire de LABARDE, en charge de la Sécurité / de la Collecte, du traitement et valorisation des ordures ménagères et déchets

Karine PALIN: Maire de SOUSSANS, en charge de la Transition énergétique, écologique et environnementale

Dominique SAINT MARTIN: Maire de LAMARQUE, en charge de l'Eau et l'assainissement

Philippe DUCAMP: Maire de LUDON MEDOC, en charge des Finances et des Ressources Humaines

B. Les Compétences de la CdC Médoc Estuaire :

COMPETENCES	COMPETENCES	COMPETENCES
OBLIGATOIRES	OPTIONNELLES	SUPPLEMENTAIRES
Aménagement de l'espace communautaire Développement économique dont la promotion du tourisme Aire d'accueil des gens du voyage Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés GEMAPI Eau/Assainissement	Environnement Politique du logement et du cadre de vie Voirie communautaire Equipements Action sociale d'intérêt communautaire Défense incendie	Petite enfance, enfance et jeunesse Aménagement numérique Politique de sécurité Aménagement de la façade estuarienne Participation aux politiques contractuelles

2. LE PÔLE SERVICE AU PUBLIC

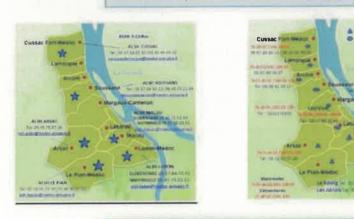
Afin de répondre au mieux aux besoins des administrés, la Communauté de Communes s'est réorganisée et s'est structurée autour de différents pôles, dont le Pôle Service au Public

Le Pôle service au public est chargé du suivi des services de la Petite Enfance, de l'Enfance, de la Jeunesse et du portage de repas à domicile.

Cartographie des services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse



ENFANCE ALSH /APS et MULTI SITES PERISCOLAIRE



JEUNESSE



5

Les capacités d'accueil :

Petite enfance (année de référence 2022)

établissement	Nombre de places (agrément)	
Picoti	9 places	
Milous	10 places	
Petits Pas	30 places	
Petits bouchons	20 places en accueil régulier	
	10 places en halte-garderie	
Total	79 places	

ALSH extrascolaire (année de référence 2022)

établissements	Moyenne d'enfants présents par jour
ALSH Arsac	66
ALSH Cussac	36
ALSH Le Pian	108
ALSH Ludon	on 104
ALSH Macau	87
ALSH Soussans	40
Actions Jeunes	17
Total	458

ALSH Périscolaire « Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi » (année de référence 2023)

établissements	Moyenne matin	Moyenne soir
Arsac	88	162
Cussac	52	50
Lamarque	29	40
Margaux	46	66
Cantenac	23	31
Labarde	13	18
Le Pian Bourg mater	33	88
Le Pian Bourg élem	45	107
Le Pian Airials mater	17	54
Le Pian Airials élem	33	72
Ludon mater	49	95
Ludon élem	82	135
Macau mater	47	62
Macau élem	64	92
Soussans	31	41
Arcins	17	16
TOTAL	669	1129

ALSH « Mercredi périscolaire » (année de référence 2023)

établissements	Moyenne d'enfants présents par jour
ALSH Arsac	133
ALSH Cussac	70
ALSH Le Pian	165
ALSH Ludon mater	85
ALSH Ludon élem	117
ALSH Macau mater	60
ALSH Macau élem	73
ALSH Soussans	72
Total	775

II Un panorama statistique

(Source : Cabinet Jean-Philippe GUILLEMET)

NOTA

Sauf exception mentionnées, les données proviennent de l'INSEE et sont issues du recensement principal. Les dernières données concernent 2019

SOMMAIRE

	Structure et évolutions démographiques	p. 9
	Structure et évolutions de l'habitat et du logement	p. 9
	Structure et évolutions de la répartition par âge	p. 10-12
	Structure et évolutions des ménages et familles	p. 12-13
	Structure et évolutions sociales	p. 14
	Structure et évolutions des niveaux de vie	p. 15-16
	Structure et évolutions de l'activité économique	p. 17-19
	Focus demandeurs d'emploi	p. 20
×	Focus Petite Enfance 0-2 ans	p. 21-22
	Focus Enfance 3-10 ans	p. 23
	Focus jeunes 11-17 ans	p. 24
	Focus jeunes adultes 18-24 ans	p. 25
	Focus seniors	p. 26
Þ	Focus santé	p. 27
¥	Vie sociale	p. 27

Structure et évolutions démographiques

Une population en forte augmentation + 3456 habitants entre 2013 et 2020

Une augmentation du nombre de ménages et une diminution de leur taille moyenne. Sur la période considérée, la CDC de Médoc Estuaire a vu son nombre de ménages augmenter de plus de 2 500; seule la CDC Grand Cubzagais a connu une croissance plus importante.

A l'exception de Margaux-Cantenac, toutes les communes ont enregistré un taux de croissance annuel moyen positif entre 2013 et 2019.

Au sein de la CDC de Médoc Estuaire, les naissances (comme les décès) sont reparties à la hausse à compter de 2020. Elles n'ont toutefois pas rattrapé leur niveau de 2014. Concernant la mortalité, en revanche, si l'on exclut les années 2019 et 2020, la courbe suit une progression quasi continue (168 décès en 2014, pour 236 en 2021). Le solde naturel est ainsi passé de 228 en 2014 à 136 en 2021 ; il a donc connu une baisse substantielle.

Depuis 1999 et jusqu'en 2019, le solde migratoire augmente régulièrement à l'échelle de la CDC avec l'arrivée de nouveaux habitants.

Si l'on examine le taux de variation entre les différentes communes, l'écart le plus accusé se manifeste entre Margaux-Cantenac et Ludon-Médoc.

Structure et évolutions de l'habitat et du logement

Un habitat très majoritairement constitué de maisons avec des habitants plus souvent propriétaires

En 2019, la CDC de Médoc Estuaire se caractérise par un pourcentage très limité d'habitants résidant en HLM louées vides.

C'est au Pian-Médoc qu'on les retrouve principalement, mais toujours dans une proportion très inférieure à celle enregistrée aux échelons départemental et national.

Après une baisse légèrement accusée entre 2008 et 2013, la part des propriétaires de leur résidence principale est repartie à la hausse.

Cette « chute relative » a été concomitante avec une augmentation de la part d'HLM louées qui, depuis 2013, connaît une certaine stabilité.

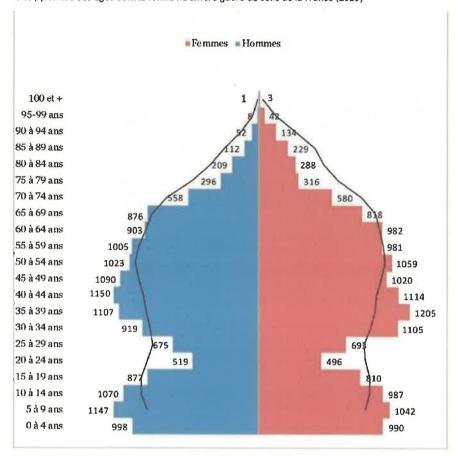
Une faible demande de logements HLM (2018)

Le loyer d'annonce par m² (charges comprises) pour un appartement dans le parc privé se situe dans la partie inférieure de l'échelle du niveau départemental.

La CDC Médoc Estuaire est le territoire sur lequel la sur occupation des logements a baissé le plus sensiblement entre 2013 et 2018 ; sur la période identique, la sur occupation accentuée est restée stable et faible.

Structure et évolutions de la répartition par âge

Une pyramide des âges dont la forme ne diffère guère de celle de la France (2019)



Spécificités CDC : surreprésentation des 0-14 ans ; sous-représentation des 19-29 ans ; surreprésentation des 30-49 ans ; sous-représentation des plus de 69 ans

Un déséquilibre du ratio femmes / hommes en fonction de l'âge

En 2019, la répartition par âge de la population de la CDC Médoc Estuaire est sensiblement identique à celle des autres CDC.

C'est avec Cœur de Presqu'ile que les disparités sont les plus fortes.

13% Cussac-Fort-Médoc 25% 15% 24% 18% 5% 14% 6% 22% 15% 23% 20% Macau 22% 16% 22% 19% 15% 7% Soussans 15% 22% 5% 21% 14% 23% Ludon-Médoc 16% 13% 15% Lamarque 21% 15% 24% Arsac 21% 12% 19% 23% 19% 8% Le Plan-Médoc 20% 13% 22% 21% 18% 5% 20% 13% 23% 22% 16% 7% Margaux-Cantenac 25% 16% 4% 13% 22% Labarde 19% 25% 21% 14% 5% Arcins 19% 17% 0% 10% 20% 50% 70% 90% 100% Moins de 15 ans #15-29 ans #30-44 ans #45-59 ans 60-74 ans 75 ou plus

Il existe des disparités communales assez prononcées aux deux extrémités de l'échelle des tranches d'âges.

Une augmentation des mains de 15 ans et une très forte augmentation des 60 - 74 ans.

L'indice de vieillesse* de la CDC Médoc Estuaire se situe, avec celui de la CDC Médulienne, en dessous de 60.

S'il a augmenté entre 2008 et 2019, il reste largement en-deçà de ceux prévalant en Gironde et à l'échelle nationale

La moitié des communes ont un indice de vieillesse inférieur à 60.

* <u>L'indice de vieillissement</u> est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes; plus il est élevé et plus il est favorable aux personnes âgées.

Les CDC de Médoc Estuaire et Médulienne affichent les indices de jeunesse* les plus élevés.

On constate toutefois qu'entre 2008 et 2019, celui-ci a fléchi pour la CDC Médoc Estuaire, à l'instar de ce que l'on note pour la Gironde et pour la France, mais avec une plus grande ampleur. Une forte variation et des évolutions contrastées entre communes

* <u>L'indice de jeunesse</u> est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus.

Structure et évolutions des ménages et familles

La CDC Médoc Estuaire compte très majoritairement des couples (70%) avec enfants (38%) et, dans une moindre proportion, sans enfant (32%).

Plus de la moitié de la population vit dans une famille formée d'un couple avec enfant (56%). C'est, avec la Médulienne, la CDC dans laquelle la part de personnes seules est la plus limitée.

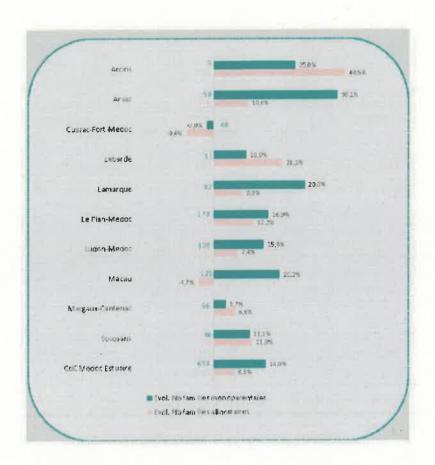
Sur la période 2008-2019, le nombre de personnes vivant dans une famille monoparentale et un ménage composé d'une personne seule ont augmenté. Si, dans le second cas, l'essor a été continu, pour les familles monoparentales on observe une forte évolution entre 2013 et 2019 – de 1818 à 2413, soit +595 personnes.

En un peu plus de 10 ans (2008-2019), la part des ménages monoparentaux a toutefois faiblement augmenté dans la CDC Médoc Estuaire (moins d'un point).

Sur la même période, les ménages « solo » ont connu une progression de 3 points et représentent près d'un quart des ménages en 2019.

Ménages monoparentaux et ménages « solo » constituent, en 2019, moins du tiers des ménages, soit une proportion bien moins élevée qu'ailleurs - hormis la CC Médulienne.

Au niveau communal, une évolution contrastée de l'augmentation du nombre de familles monoparentales.



La part des familles nombreuses (3 enfants ou plus) se situe dans la moyenne basse, relativement aux collectivités de références. Elle n'a guère varié entre 2008 et 2019, même si en valeur absolue, leur nombre a augmenté (+ 91).

Une distorsion par rapport aux ménages allocataires de la Caf

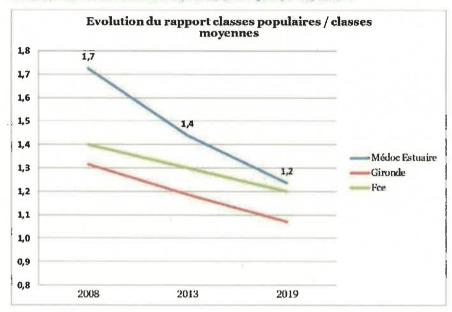
Plus de la moitié des habitants de moins de 65 ans bénéficient d'au moins une prestation versée par la CAF en 2019

Dans quasiment toutes les communes prédominent les familles formées de couples avec enfants, que l'on considère aussi bien les ménages que la population des ménages

Structure et évolutions sociales

PCS: Abréviation de Professions et Catégories Socioprofessionnelles (CSP en langage commun)

Une composition sociale relativement équilibrée, qui se « gentrifie » rapidement



Une nette différenciation entre communes : les communes les moins peuplées sont aussi celles où prédominent le plus les classes populaires

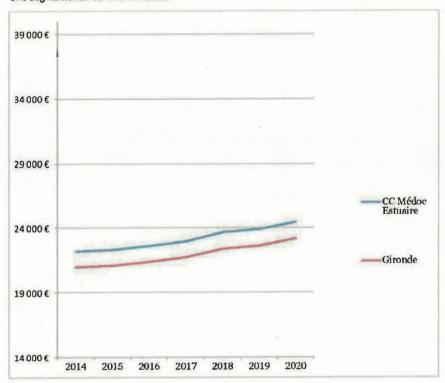
Un faible niveau de « diplômation »

Une différenciation entre communes qui suit celle des PCS

Structure et évolutions des niveaux de vie

Une Communauté de Commune dont les résidents sont relativement aisés

Une augmentation du revenu médian



Sur la période 2014-2020, le revenu médian des habitants de la CDC Médoc Estuaire a progressé selon une courbe identique à celle enregistrée pour les Girondins dans leur ensemble.

Si l'écart entre les deux courbes est resté stable, 2019 pour la CDC est l'année du franchissement du seuil des 24 000 € que la Gironde n'avait toujours pas atteint en 2020.

Rappel : le revenu médian minimum, pour un EPIC, était en 2020 de 14 680 €, le maximum de 38 480€, la médiane de 21 560 €.

De forte disparités communales :



Une tendance à l'augmentation des situations de précarité économique et sociale

La pauvreté est peu prégnante au sein de Médoc Estuaire

Une nette différenciation des revenus

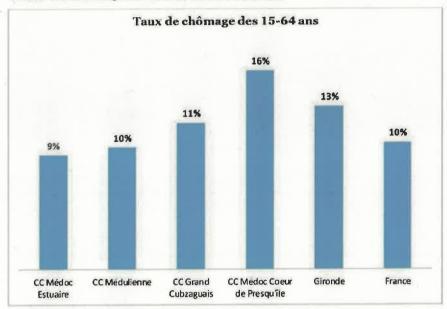
Des salaires horaires nets moyens relativement élevés, et avec un écart en fonction du sexe

Une faible proportion d'allocataires du RSA

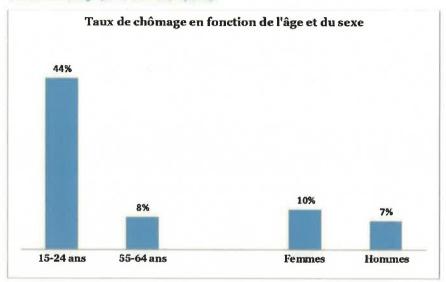
Structure et évolutions de l'activité économique

la moyenne haute des collectivités de référence et est supérieur de 4 points à la moyenne départementale et de 5 points à celle de la France.

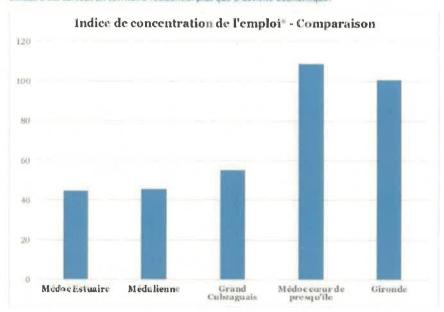
Un faible taux de chômage des 15-64 ans, en baisse depuis 2013



Taux d'activité et de chômage : des variations selon le sexe et surtout l'âge. Les femmes sont plus souvent ou châmage que les hommes (+3 points).

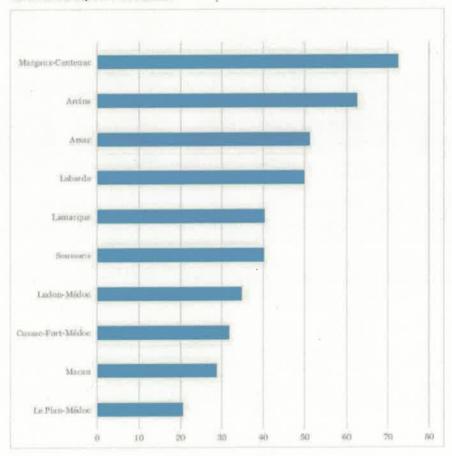


Un territoire résidentiel. Le foible niveau de concentration de l'emploi^e indique que la CDC Médoc Estuaire est surtout un territoire résidentiel plus que d'activité économique.



* <u>L'indice de concentration de l'emploi</u> mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction de pôle résidentiel d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100, alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi. Ce n'est pas le cas de la CDC.

De très fortes disparités communales



Peu d'emploi sont créés dans la CDC Médoc Estuaire et la tendance va en s'accentuant, confirmant la fanction résidentielle de la Communauté de Communes

Des situations contrastées selon les communes. La plupart des actifs ne travaillent pas dans leur commune de résidence

Les déplacements domicile-travail en transports en commun ont peu progressé entre 2013 et 2019.

19

Focus demandeurs d'emploi

Nota : l'ensemble des données ci-dessous sont issues de l'Observatoire de l'Emploi Nouvelle Aquitaine

1850 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en mars 2023

Une baisse du nombre de demandeurs d'emploi, dont la majorité est inscrite en catégorie B ou C

Tout comme en Gironde, les demandeurs d'emploi de Médoc Estuaire inscrits à Pôle Emploi sont plus souvent des demandeuses. La baisse du nombre de demandeurs d'emploi est plus sensible pour les hommes que pour les femmes.

Plus de la moitié des demandeurs d'emploi ont entre 26 et 49 ans. C'est pour les plus jeunes que la diminution est la plus sensible.

Près de la moitié (47%) des demandeurs d'emploi de la CDC Médoc Estuaire sont des chômeurs de longue durée dont 27% de très longue durée. Mais plus la durée d'inscription à Pôle Emploi est ancienne, plus la diminution a été forte entre 2021 et 2022.

Plus de la moitié des demandeurs d'emploi ont un niveau de formation au moins équivalant au Bac. De façon contre-intuitive, ce n'est pas pour les plus diplômés que la diminution a été la plus forte.

La majorité des demandeurs d'emploi de la Communauté de Communes possèdent une qualification. Là encore, de façon contre-intuitive, ce n'est pas pour les plus qualifiés que la baisse enregistrée entre 2022 et 2023 a été la plus sensible.

Un peu plus d'un quart des demandeurs d'emploi déclarent au mains un frein périphérique * à l'emploi.

Contrairement aux bénéficiaires d'une reconnaissance de travailleur handicapé (BOETH), les allocataires du RSA n'ont pas connu une diminution du nombre de demandeurs d'emploi.

Près de la moitié des demandeurs d'emploi déclarent un rayon de mobilité de moins de 15 km ou 31 minutes entre leur éventuel emploi et leur domicile.

Comme attendu, plus les demandeurs d'emploi se déclarent mobiles, plus leur probabilité de retrouver un emploi est élevée.

L'exclusion numérique : principal frein à l'emploi

*Les « freins périphériques » concernent les caractéristiques des demandeurs d'emploi qui entravent leur recherche d'emploi : logement, santé, numérique, etc.

Focus Petite Enfance 0 – 2 ans

En 2019, la CDC comptait 1 142 enfants âgés de 0 à 2 ans révolus.

En 2021, le nombre d'enfants ligés de 0 à 2 ans des familles allocataires de la Caf était de 1 009 alors qu'en 2017 ils étaient 1 031; soit une baisse de 2,1% en 4 ans.

Parmi ces enfants 6,6% vivalent dans une famille manaparentale ; 12,5% dans une famille à bas revenus.

Le taux d'activité des femmes vivant dans un foyer allacataire de la Caf est de £8,4% (contre 77,9% en Gironde).

Une augmentation du nombre d'enfants âgés de 0 à 2 ans entre 2008 et 2019.

- 4 Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants répartis sur le territoire. Une capacité totale d'accueil en structure collective à ce jour de 79 places :
 - · 30 en multi accueil sur la commune du Pian-Médoc ;
 - 30 places également sur la commune de Ludon-Médoc dont 10 en accueil occasionnel;
 - 9 places sur la micro-crèche de Cantenac;
 - 10 places sur la micro-crèche de Lamarque.

Une baisse du nombre d'enfants accueillis entre 2015 et 2021..... Mais une hausse du nombre d'heures

Des tensions entre la demande d'EAIE et l'affre d'accuell. La demande de places étant supérieure à l'affre disponible.

Un nombre d'Assistants Maternels à peu près stable, un nombre d'agrément en légère augmentation

Un âge médian des Assistants Maternels qui oscille autour de la quarantaine. On observe cependont de fortes différences on entre le RPE du Pan et celui de Macou quom à la pyramide des âges des assistants maternels. Il existe danc un réel enjeu de renouvellement des assistants maternels pour le RPE du Pan dans les années à renir.

L'offre de service privée

Etat des lieux des crèches privées (source mon enfant.fr + contact téléphonique)

Nom	commune	agrément	fonctionnement
La cabane d'Achille et Camille	Ludon-Médoc	12	Lundi au vendredi de 7h à 19h
Les Artistes Câlins	Ludon-Médoc	10	Lundi au Vendredi de 7h00 à 18h30
Kokoon	Le Pian-Médoc	12	Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30
La crêche câline	Macau	12	Ouverture octobre 2023
TOTAL		46	

Etat des lieux des Maisons d'Assistants Maternels (source doc RPE + internet)

16 MAM, pour 40 Assistantes Maternelles et 156 agréments.

Nom	Communes	Agréments	Fonctionnement
La Petite Récré	Lamarque	12	Lundi au vendredi de 7h30 à 18h
Mamonaturel	Macau	16	Lundi au Vendredi de 8h00 à 18h30
Les Papillons	Macau	8	Lundi au Vendredi de 7h à 18h30
Les Petits bouts de choux	Arsac	10	Lundi au Vendredi de 7h à 18h
Jeuxmamuse	Labarde	8	Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30
Les naunous d'enfer	Le Pian Médoc	6	Lundi au Vendredi de 8h à 18h
Grandir en rêvant	Le Pian Médoc	8	
Le Paradis des Choubidous	Le Pian Médoc	12	
La forêt des doudous	Le Pian Médoc	12	Lundi au Vendredi de 8n à 18h
Graine de malice	Le Pian Médoc	12	
Les Fées MAM	Ludon médoc	8	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendred de 8h à 18h
Pouces et Sucettes	Ludon Médoc	4	
P'tits choux, loulous et doudous	Margaux- Cantenac	8	
La Maramille s'amuse au Médoc	Margaux - Cantenac	12	
Kikinou	Margaux- Cantenac	12	7h30-18h30
Comme un rêve	Soussans	8	Lundi au Vendredī de 7h30 à 18h30
Total		156	

Focus Enfance 3 - 10 ans

En 2019, la CDC comptait 3 481 enfants âgés de 3 à 10 ans révolus.

En 2021, le nombre d'enfants âgés de 3 à 11 ans des familles allocataires de la Cafétait de 3 161. Il n'a que très peu augmenté (1,3 %) entre 2017 et 2021 - soit 41 enfants de plus.

Parmi ces enfants, 14,9 % vivaient dans une famille monoparentale ; 13,9% dans une famille à bas revenus.

Les 3-11 ans vivent deux fois plus souvent que les 0-2 ans dans des familles monoparentales et un peuplus souvent dans des familles à bas revenus

Line augmentation générale du nombre d'enfants âgés de 3 à 10 ans entre 2008 et 2019

On observe de fortes disparités entre communes : certaines enregistrent une diminution (Arcins et Ludon-Médoc)

Une légère boisse des effectifs scalarisés en école maternelle entre 2019 et 2022. Après une basse en 2020-2021, les effectifs remantent légèrement, sans atteindre leur niveau de 2019-2020. Des disparités entre communes, avec une forte baisse des effectifs à Macau.

Une légère diminution des enfants scolarisés en école élémentaire entre 2019 et 2022 La diminution s'est stabilisée lors de l'année 2021-2022. De fortes disparités communales : seules les écoles des communes du Pian, d'Arsac et d'Arcins enregistrent une augmentation de leurs effectifs : toutes les autres sont en baisse.

un tour de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans relativement forble. Avec à peine plus de 70 %, le taux de scolarisation des 2 à 5 ans dans la Communauté de Commune de Médoc Estuaire est le plus faible. Il est inférieur à la moyenne girondine.

On observe une forte amplitude : près de 20 points sépare Arsac, commune où le taux de scolarisation est le plus élevé, et Labarde où il est le plus faible.

Une baisse de 5 points du taux de scolarisation des 2 à 5 ans entre 2008 et 2019 Tout comme pour la Gironde, les taux de scolarisation des enfants âgés de 2 à 5 ans s'érodent sensiblement.

Après une bosse de la fréquentition des accueils perecolaires en 2020 (en raison de la crise sontaine) le nombre d'enfants accueills est reports à la housse. Les APS du soir accueillent le plus d'enfants. L'accueil concerne pour deux tiers les enfants âgés de plus de 6 ans.

Une hiérarchie des accueils différente selonles lieux. Globalement, la hiérarchie des accueils en terme de fréquentation est la suivant : d'abord le soir, ensuite le mercredi, puis le matin.

Cet ordre vaut pour Macau, Ludon, Le Pian et Arsac.

En revanche, c'est l'accueil du mercredi qui prédomine à Soussans et Arcins ; à l'inverse, cet accueil est le moins fréquenté à Cussac-Lamarque.

Focus Jeunes 11 - 17 ans

En 2019, la CDC comptait 2 742 adolescents et jeunes âgés de 11 à 17 ans.

En 2021, le nombre d'enfants ôgés de 12 à 17 ans des familles allocataires de la Caf était de 1 927 ; il a augmenté de 15,3% entre 2017 et 2021 - soit 255 jeunes de plus.

Parmi ces jeunes, 21,3 % vivait dans une famille monoparentale ; 19,2 % dans une famille à bas revenus.

Plus les enfunts sont âgés et plus ils vivent dans des familles monoparentales et à bas revenus : c'est plus le cas pour les 11-17 ans que pour les 3-10 ans et c'est plus le cas pour les 3-10 ans que pour les 0-2 ans

Une augmentation générale du nombre d'adolescents âgés de 11 à 14 ans entre 2008 et 2019. Leur part reste relativement stable au sein de la population générale. Hormis la commune de Labarde, toutes enregistrent une augmentation de leur population adolescente.

Des adolescents répartis dans quatre collèges :

Le collège de Pierre de Belleyme à Pauillac pour ceux habitant Cussac Fort-Médoc ou Lamarque (soit 164 élèves);

Le collège Canterane à Castelnau de Médoc pour ceux habitant Arcins ;

Le collège Panchon d'Arsac, pour ceux habitant Arsac, Macau, Margaux-Cantenac, Labarde, Soussans et Le Pian-Médoc, jusqu'à la rentrée 2022-2023 (soit 1 075 élèves);

Le nouveau collège du Pian-Médoc, qui reçoit désormais les adolescents du Pian-Médoc et de Ludon (475 élèves en 2022-2023). Auparavant, les collégiens de Ludon étaient scolarisés au collège Porte du Médoc à Parempuyre.

Une augmentation générale du nombre de jeunes âgés de 15 à 17 ans entre 2008 et 2019. L'augmentation est particulièrement sensible entre 2013 et 2019. Leur part reste relativement stable au sein de la population générale. Trois communes enregistrent une diminution : Cussac-Fort-Médoc, Lamarque et le Pian-Médoc.

La plupart (96%) des jeunes âgés de 15 à 17 ans sont scalarisés Le taux de scalarisation est l'un des plus élevés des Communautés de Communes environnantes. Il est supérieur à la moyenne girondine. La commune de Margaux-Cantenac se distingue avec un toux de scolarisation relativement faible.

Action Jeunes : un service communautaire pour les jeunes de 12 à 17 ans. Ce dernier propose des temps d'animation pendant les périodes des vacances : février, Pâques, été et Toussaint. Mals peu de jeunes et de familles l'ont utilisé.

Focus Jeunes adultes 18-24 ans

En 2019, la CDC comptait 1 568 jeunes âgés de 18 à 24 ans.

En 2021, le nombre d'enfants ôgés de 18 à 24 ans des familles allocataires de la Caf était de 390 : 28,5% vivait dans une famille monoparentale ; 27,8 % dans une famille à bas revenus.

Une baisse du nombre de jeuries agés de 18 à 24 ans entre 2008 et 2019 Après une forte baisse entre 2008 et 2013, le nombre de jeuries tend à se stabiliser entre 2013 et 2019. En valeur relative, la chute est continue, et les 18-24 ans ne représentent plus que 5 % de la population.

jeunes de 18 à 24 ans est certes supérieur à celui des Communautés de Communes environnantes, mais il reste inférieur à la moyenne girondine et nationale (53%). Entre les communes, cette proportion varie plus que du simple au double.

Relativement stable, la part des jeunes âgés de 18 à 24 ans scolarisés est nettement inférieure à la moyenne girondine

Environ 15 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans entraient dans la catégorie des NEET (Neither Education Employment or Training) en 2018, soit environ 400 jeunes Un taux inférieur à celui des Communautés de Communes environnantes et à la moyenne nationale De fortes disparités entre communes, : une amplitude de 17 points entre Lamarque et Arsac.

Une stabilisation des NEET. La part des NEET de 15 à 24 ans ascille autour de 15 %, soit environ 400 jeunes en 2019. Inférieure à la mayenne nationale, elle est légèrement supérieure à celle du département.

En 2022, les trois antennes de la Mission Locale sur la Communauté de Communes suivaient 141 jeunes contre 162 en 2021. Elles ont effectué 60 premiers accueils en 2022 contre 76 entre 2021 Une répartition à peu près équilibrée entre les trois antennes Un nombre moyen d'entretiens par jeunes qui a augmenté

Un public principalement composé de jeunes âgés de 18 à 21 ans et majoritairement masculin

Près de la moitié des jeunes n'étaient pas inscrits à pôle emploi lors de leur premier accueil. La grande majorité des jeunes vivent encore chez leurs parents.

formation c'est la definition des NEET. Une tres grande majorité (80 %) rencontrent des problèmes de majorité (80 %) rencontrent des problèmes de majorité (80 %) rencontrent des problèmes de l'Aljasont sans diplôme. Peu de jeunes (4%) sont Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapées (BOETH). Environ 2 à 3 % sont des parents.

Focus seniors

En 2019, la CDC comptait 5 706 retraités. Un peu plus d'un quart (28 %) relevaient du régime agricole (dont environ 86 % de salariés). Depuis 2019, les effectifs des salariés agricoles baissent très légèrement, rejoignant ainsi la tendance qui prévaut pour les non-salariés agricoles depuis 2008.

De tres deportes entre excommunes au des et arbaines. On observe une très forte variation selon les communes de la part des retraités du régime agricole dans l'ensemble des personnes retraitées. On peut ainsi opposer les communes agricoles, dont la part excède 30 %, souvent situées au nord du territoire - Cussac, Lamarque, Arcins, Margaux-Cantenac - aux communes plus urbaines de la périphérie bordelaise - Le Pian-Médoc, Ludon-Médoc et Arsac.

Une augmentation du nombre de presente de la population âgée de 75 ans ou plus . L'augmentation de la population âgée de 75 ans ou plus évolue à peu près au même rythme que la croissance générale de la population et représente environ 6 % de cette dernière, soit 3 points de moins qu'en Gironde.

Sur le long terme, le Taux d'Evolution Annuel Moyen (TEAM) des personnes âgées suit à peu près celui de la Gironde. En revanche, on observe de fortes disparités communales. Une diminution du TEAM de personnes âgées de plus de 75 ans. Quatre communes ont un TEAM négatif.

Une proportion de personnes àgées de 75 ans et plus vivant seules inférieure à celle des Communautés de Communes environnantes et aux moyennes nationale et départementale. Les trois quarts des personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules sont des femmes. De très fortes disparités entre les communes

Une diminution de la proportion de personnes vivant en établissement pour personnes âgées. La part de personnes âgées de 75 ans vivant dans un établissement pour personnes âgées est désormais inférieure à celle de la Gironde. Rappelons qu'au niveau national, cette proportion est d'environ 10 % (DREES 2019).

Un indice de fragilité sociale relativement faible... Un indice de fragilité sociale nettement au-dessous de la moyenne des Communautés de Communes environnantes et de la Gironde. Lamarque et Margaux Cantenac sont au-dessus de la moyenne départementale.

L'indice de fragilité sociale du département reste à peu près stable, celui de la Communauté de Communes décroît sensiblement, traduisant une amélioration globale de la situation sociale des personnes âgées de 80 ans ou plus. Le nombre de personnes âgées de 80 ou plus considérées comme « fragiles » baisse aussi en valeur absolue : il était de 520 en 2015 et n'est plus que de 470 en 2022.

Une faible proportion de personnes âgées de 75 ans ou plus perçoivent le minimum vieillesse. Une proportion de bénéficiaires du minimum vieillesse nettement au-dessous de la moyenne des Communautés de Communes environnantes et de la Gironde. La part de bénéficiaires du minimum vieillesse (ASPA) augmente légèrement, mais reste largement inférieur à celles prévalant en Gironde et en France.

* L'indice de fragilité sociale est calculé à partir de 3 indicateurs : l'âge des retraité, le fait de bénéficier ou non d'une pension de réversion, le fait d'être exonéré ou non de la CSG.

Focus santé

Une densité de médecins et d'infirmiers libéraux dans la moyenne haute (respectivement 11,5 et 17,3 pour 10 000 habitants)

Une densité de masseurs-kinésithérapeutes dans la moyenne haute (13, 2 pour 10 000 hbt), mois une faible densité de dentistes (3, 1 pour 10 000 hbt)

Vie sociale

Une affre d'équipements sportifs et culturels de proximité dans la moyenne nationale, mais inférieure à celles des communautés environnantes avec de fortes disparités communales

Une offre d'équipements sportifs et culturels de gammes intermédiaire* et supérieure** à la moyenne nationale et dans la moyenne haute des collectivités de références

- * Comprend les salles de sport spécialisées, les bassins de natation, les structure d'athlétisme et les pistes de roller, skate, vélo bicross ou freestyle.
- ** Comprend les théâtres, les cinémas, les lieux d'exposition et de patrimoine comme les musées, ainsi que les parcours sportifs et de santé.

III Un retour des habitants et des acteurs clefs

(Source : Cabinet Jean-Philippe GUILLEMET)

SOMMAIRE

1. LE RETOUR DES HABITANTS VIA UN QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

	Présentation du questionnaire et des répondants	p.	31-32
A	Accueil des enfants de 0 à 3 ans	p.	32
	Accueil des enfants et adolescents	p.	33
	Accompagnement à la parentalité	p.	34
	Qualité et accès aux services administratifs	p.	34-35
	Qualité et accès aux commerces	p.	35
	Qualité et accès aux loisirs, sports et à la culture	p.	36
	Qualité et accès aux soins	p.	37
	Qualité et accès aux soins et services d'aide pour	le	S
	personnes âgées ou en situation de handicap	p.	37
	Emploi et insertion	p.	37
	Logement et environnement	p.	37-38
	Transports et déplacements	p.	38
	Pratiques numériques	p.	38
	Vie ensemble et animation de la vie sociale	p.	39
	Eléments de synthèse : Importance et satisfaction	ı de	es
	services de la vie quotidienne selon		
	les répondants	p.	40-42

2. RETOUR DES ACTEURS CLEFS:

Un territoire contrasté entre le Nord et le Sud	p.43-44
> Un territoire en évolution	
 Eléments de stabilité 	p.44
 Eléments en mutation 	p.44
> Un faible sentiment d'appartenance	
des habitants au territoire	p.45
> Les habitants : Des besoins de service du quoti	dien
 Les besoins identifiés 	p.45
Les besoins potentiels	
non identifiés/en questionnement	p.45
> Les services rendus et peu ou pas proposés aux	k habitants
 Les services rendus 	p.46
 Les services potentiels peu ou pas propo 	sés p.46
Les priorités des années à venir	
Les priorités PEDT et CTG /	
Les priorités hors PEDT et CTG	p.47
> Annexes : Personnes interviewées	p.48

Préambule :

Dans le cadre de la démarche validée par les membres du COPIL de mobiliser les habitants tout au long du diagnostic, un questionnaire « à la carte » a été diffusé en ligne du 10/06/2023 au 09/07/2023.

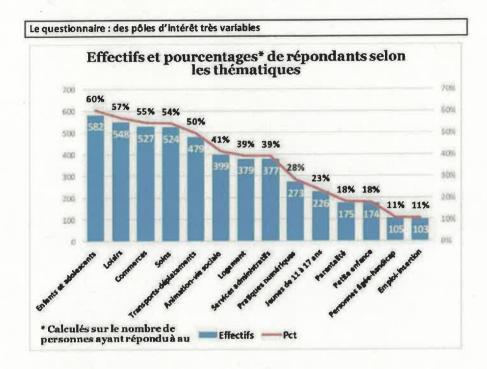
1312 personnes s'y sont connectées et 996 d'entre elles ont répondu à au moins une question.

Ce très fort taux de réponse selon la cabinet Jean-Philippe GUILLEMET, permet ainsi d'être représentatif du territoire. Cette réussite est un bel exemple de partenariat entre les élus, la CAF, la MSA, les services communautaires et communaux ainsi que tous les acteurs éducatifs qui ont fait l'effort de relayer ce questionnaire.

Les différentes thématiques indépendantes traitées ont été les suivantes :

- -Petite enfance
- -Enfance
- -Jeunesse
- -Soutien à la parentalité
- -Services administratifs
- -Commerces
- -Loisirs
- -Soins
- -Seniors, handicap
- -Emploi
- -Logement
- -Transports
- -Numérique
- -Vivre ensemble et animation de la vie sociale
- -Appréciation générale des services

1. LE RETOUR DES HABITANTS VIA UN QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION



Un échantillon de mères de familles, « cœur de cible » de l'étude, qui déforme parfois la structure de la population

Une surreprésentation des ménages âgés de 30 à 44 ans Les répondants sont essentiellement des répondantes

Une surreprésentation des couples avec enfant(s)

Une surreprésentation des cadres et employés mais une forte concordance avec le lieu de résidence.

	Echantillon	Population
Arcins	1%	2%
Arsac	15%	13%
Cussac-Fort-Médoc	6%	8%
Labarde	3%	2%
Lamarque	2%	4%
Ludon-Médoc	16%	18%
Macau	22%	15%
Margaux-Cantenac	8%	9%
Le Pian-Médoc	20%	23%
Soussans	8%	6%

Accueil des enfants de 0 à 3 ans

20% des répondants au questionnaire ont répondu à cette thématique

Près des deux tiers des répondants sont satisfaits du mode d'accueil de leur(s) enfant(s). Les personnes avec un accueil en EAJE sont plus satisfaites que celles dont l'enfant est gardé par un Assistant Maternel.

Près de 20 % des parents déclarent des besoins de garde pour des haraires atypiques.

Les Relais Petite Enfance jouissent d'une bonne notoriété.

Parmi les répondants qui en connaissent l'existence, un peu plus de la moitié les ont déjà contactés.

Un peu plus de la moitié des répondants déclarent avair éprouvé des freins dans leur activité professionnelle (n'aublions pas qu'il s'agit essentiellement de femmes)

Accueil des enfants et adolescents

68% des participants ont répondu à cette thématique

Le Projet Educatif Intercommunal souffre d'un déficit de connaissance.

L'accueil scolaire et extrascolaire 3-11 ans est le principal service utilisé par les parents pour la garde des enfants, suivi par le réseau familial.

Les accueils périscolaires et extrascolaires sont fortement fréquentés (77%) et la plupart des parents en sont satisfaits (entre 78 et 86%)

Internet et les moyens de communication des mairies sont les principaux vecteurs par lesquels les parents ont pris connaissance des services offerts par la CDC.

Près des deux-tiers des parents d'enfants sont insatisfaits de l'accessibilité aux établissements scalaires et de loisirs. L'absence de pistes cyclables est le principal reproche adressé par les parents. Cetté problématique est évaquée par 69 personnes sur les 116 ayant répandu à la question ouverte sur les raisons de cette insatisfaction.

Si les actions d'accompagnement à la scolarité sont jugées pertinentes, seulement un peu plus d'1/3 des répondants les connaissent. Peu de répondants ont utilisé pour leurs enfants les actions d'accompagnement à la scolarité (environ 1/5). Mais ceux qui y ont eu recours en sont très majoritairement satisfaits.

<u>Concernant l'accueil des jeunes de 11 à 17 ans</u> La famille est le principal réseau utilisé. Seuls 16 % des répondants évoquent les actions jeunes.

Internet et le réseau amical sont les deux principaux vecteurs par lesquels ces services sont connus.

L'accessibilité aux établissements scoloires et de loisirs est jugée négativement par les parents d'adolescents, comme précédemment par les parents d'enfants, dans la même proportion et pour la même raison.

La plupart des parents seralent intèressés par un Point Information Jeunesse.

Les services offerts par les Actions Jeunes reçoivent un accueil mitigé de la part des parents d'adolescents, qui ne connaissent guère le Projet Educatif Intercommunal.

Plus de 8 parents sur 10 estiment qu'il manque « des choses » sur le territoire intercommunal pour les Jeunes.

Selon les adultes interrogés le RESPECT est la principale valeur éducative à transmettre aux enfants. Viennent ensuite la politesse, la bienveillance, la tolérance et le partage surtout pour les adolescents.

ZOOM: Le Portail Famille

Les trois quarts des parents apprécient positivement l'utilisation du portail famille de la CDC. Le prélèvement automatique est utilisé par plus de la moitié des répondants.

Les activités de loisirs culturelles et/ou sportives en faveur des enfants

La moitié des enfants des répondants pratiquent des activités de loisirs, culturelles ou sportives en dehors de la CDC, avec une forte dominance des activités sportives.

Plus de la moitié des enfants pratiquent ces activités plus d'une fois par semaine.

Le manque de choix (46 %) et l'inadaptation des haraires (37 %) sont les deux principales raisons pour lesquelles les enfants ne pratiquent pos leurs activités de loisirs au sein de la CDC.

Accompagnement à la parentalité

24% des participants ont répondu à cette thématique

Quatre parents sur de déclarent éprouver des difficultés dans l'éducation de leurs imports. La lecture d'articles ou d'ouvrages et le réseau social proche sont les principaux vecteurs d'information sur le sujet.

Les professionnels de l'enfance ou l'adolescence sont peu sollicités.

La fréquence des déplacements est le principal obstacle pour l'articulation de la vie professionnelle et familiale. La question des coûts des modes de garde est aussi évoquée par un peu plus d'un tiers des répondants, tout comme les horaires de garde inadaptés.

Un peu plus d'un tiers des répondants connaissent l'existence des ateliers parents. Mais seuls 10 % y ont déjà participé, avec une très forte satisfaction.

Près des deux tiers des parents seraient intéresses par l'organisation de rencontres entre parents, avec une périodicité trimestrielle.

Quatre parents sur dix connaissent l'existence des conférences/débats organisés par la CDC. Mais seuls 11 % y ont déjà participé, avec une forte satisfaction.

La non-participation aux conférences/débats ou ateliers parents résulte de deux facteurs : le manque de temps du fait des occupations de la vie quotidienne et l'inadaptation des horaires aux emplois du temps.

Qualité et accès aux services administratifs

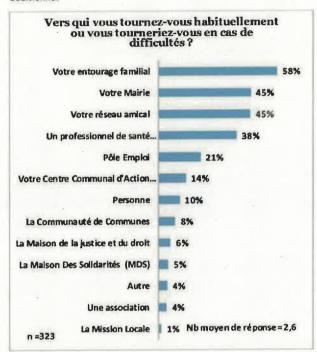
52% des participants ont répondu à cette thématique

Seul un tiers des répandants déclarent rencontrer des problèmes paur effectuer leurs démarches administratives : Trouver le bon interlocuteur à qui s'adresser en est la principale raison, mentionnée par plus de la moitié des répondants.

Les difficultés liées à la dématérialisation des procédures sont citées par près d'un tiers des répondants.

L'usage d'internet pour les démarches administratives est devenu la norme pour la très grande majorité des répondants (84 %).

Si le réseau familial arrive en tête du recours en cas de difficulté, on notera que les institutions locales - Mairies, CCAS, Communauté de Communes - arrivent en second et même en premier si on les additionne.



Moins de 10 % des répondants ont déjà fait appel au CCAS pour une aide.

Outre l'absence de besoins, la méconnaissance des CCAS (21 %) et de leurs missions (27 %) sont les principales raisons du non-recours.

Si un tiers des répondants déclarent avoir rencontré des difficultés financières, un tiers assurent aussi n'en avoir rencontré aucune. Seule une petite minorité de personnes ont eu recours à des aides alimentaires.

Qualité et accès aux commerces

74% des participants ont répondu à cette thématique

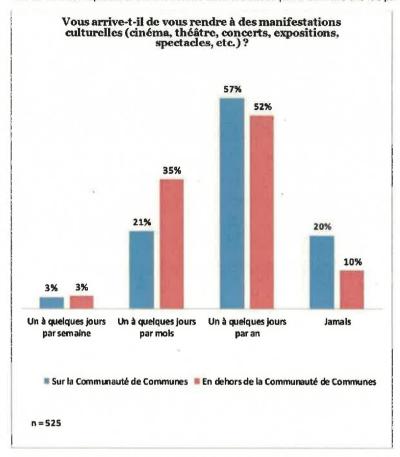
Près des trois quarts des répondants font leurs courses alimentaires sur le territoire de la CDC. Si l'immense majorité les effectue au sein d'une grande surface, les commerces de proximité et les marchés sont fréquentés par la moitié des répondants.

Environ un tiers des répondants auraient besoins d'un service extérieur pour effectuer leurs courses.

Qualité et accès aux loisirs, sports et à la culture

78% des participants ont répondu à cette thématique

Plus du tiers des répondants ont une activité culturelle élevée (c.a.d. au moins une fois par mois).



La pratique d'activités sportives sur la CDC est nettement plus fréquente que la pratique d'activités culturelles (46 % contre 28 %).

Il existe une hiérarchie différente dans les freins à la pratique d'activités culturelles ou sportives au sein de la CDC: le manque de temps est le premier frein à la pratique d'activités culturelles (39 %), quand le manque de choix constitue le principal frein à la pratique d'activités sportives (38 %), devant le manque de temps (35 %).

Dans les deux cas, le coût de l'adhésion n'est que faiblement mentionné.

Les bibliothèques et médiathèques jouissent d'une forte notoriété, sont bien fréquentées et bénéficient d'un fort taux de satisfaction.

Qualité et accès aux soins

75% des participants ont répondu à cette thématique

Plus d'un tiers des répondants sont confrontés, personnellement ou du fait de l'un des membres de leur foyer, à un problème de santé.

L'accès aux soins est cité par près des trois quarts des répondants comme source de difficultés.

La maitié des répandants déclarent avoir rencontré des difficultés pour se saigner, essentiellement en raison de délars trop longs pour avoir accès à un rendez-vous (84 %).

Six répondants sur 10 ont rencontré des difficultés pour trouver un médecin disponible. Dermatologie et gynécologie sont les deux principales spécialités faisant défaut sur la CDC.

La quasi-totalité des répondants bénéficient d'une couverture sociale et d'une mutuelle.

Qualité et accès aux soins et services d'aide pour les personnes âgées ou en situation de handicap

15% des participants ont répondu à cette thématique

Les problèmes de logement liés à la vieillesse et la dépendance concernent un quart des personnes.

La grande majorité des répondants s'estiment insuffisamment informés sur les problèmes liés à la vieillesse et la dépendance.

Près des trois-quarts des répondants connaissent le service de portage de repas à domicile. Seuls 15 personnes l'utilisent - du fait de la structure de notre échantillon. La plupart en sont satisfaits.

Près d'un tiers des répondants se définissent comme étant un aidant familial

Une majorité d'aidants seraient intéresses par des actions de soutien et d'aide aux aidants

Emploi et insertion

15% des participants ont répondu à cette thématique

Dans notre échantillon, seules 45 personnes déclarent être en recherche d'emploi. 34 rencontrent des difficultés à en trouver, principalement en raison d'une inadéquation entre l'offre d'emploi et leurs qualifications.

La majorité des répondants seraient intéressés par un accompagnement à l'emploi sur leur commune.

Logement et environnement

55% des participants ont répondu à cette thématique

Notre échantillon se compose à 85 % de propriétaires - rappelons que cette proportion est de 78 % dans la population.

40 % de l'ememble des répondants ant rencontré des difficultés à trouver un logement dans leur commune ; c'est aussi le cas pour 31 % des propriétaires.

Un peu plus d'un tiers des répandants déclarent rencontrer des problèmes liés à leur lagement ou environnement

Les problèmes de voisinage sont comme souvent mentionnés en premier (39 %), devant les problèmes financiers (21 %) qui concernent au total un peu moins de 8 % des répandants (0,37 °0,21).

Les aides financières en faveur de l'habitat et du logement sont peu connues (33 %), et peu de personnes savent à qui s'adresser pour en bénéficier (29 %).

Les dispositifs favorisant la rénovation énergétique du logement sont nettement plus connus (58 %) que ceux concernant leur adaptation (35 %).

Si une minorité a déjà bénéficié de la rénovation énergétique (22 %), l'adaptation du logement reste très confidentielle (1 %).

Quasiment la moitié des répondants seraient intéressés par les dispositifs d'amélioration de l'habitat.

Transports et déplacements

70% des participants ont répondu à cette thématique

Près des deux tiers des répondants éprouvent au quatidien des difficultés de déplacement, principalement en raison d'un déficit de transports en commun et de l'absence ou l'insuffisance de pistes cyclobles.

Dans notre échantillon, près des trois quarts des répondants travaillent à l'extérieur de la CDC. Rappelons qu'en 2019, 84 % des actifs de la CDC travaillaient dans une autre commune que celle de leur lieu de résidence.

La voiture reste incontournable, pour les déplacements de travail comme de la vie quotidienne Rappelons qu'en 2019, 95.2 % des ménages de la CDC possédaient au moins une voiture.

Pratiques numériques

42% des participants ont répondu à cette thématique

98 % des répondants disposent d'une connexion Internet à domicile et ils ne sont... que 1 % à se définir comme « pas du tout familier des outils numériques ».

En dépit de leur maîtrise d'internet, une très nette majorité de répondants souhaiteraient se perfectionner dans l'usage du numérique.

Plus du tiers souhaiteraient bénéficier d'une aide dans les démarches administratives en ligne.

Pratiquement tous les répondants ont déjà effectué des démarches administratives en ligne. Bien que la plupart se sentent « à l'aise » ou «très à l'aise » dans l'utilisation d'internet, plus de la monté out déjà rencontre des difficultés dans leurs de marches administratives en ligne.

Vie ensemble et animation de la vie sociale

59% des participants ont répondu à cette thématique

Plus de la mainé des répondants souhaiteraient dispaser d'espaces de rencontre et d'expression pour les habitants.

L'activité associative est jugée globalement satisfaisante.

L'accueil des nouveaux arrivants pourrait probablement être amélioré.

Plus de la moitié des répondants estiment qu'il manque des choses sur le territaire afin de favoriser le lien social entre les habitants.

Les espaces et lieux de vie, les animotions et événements culturels, les cafés... figurent parmi les propositions les plus nombreuses.

L'information dispensée par la Communauté de Communes est jugée positivement par plus de 71 % des répondants, qui y ont accès via Facebook et les sites de la Communauté de Communes et des Mairies.

Une qualité de vie indéniable. Plus de 9 habitants sur 10 considèrent que la qualité de vie au sein de la Communauté de Communes de Médoc Estuaire est « plutôt bonne ou très bonne »

Importance et satisfaction des services de la vie quotidienne selon les répondants

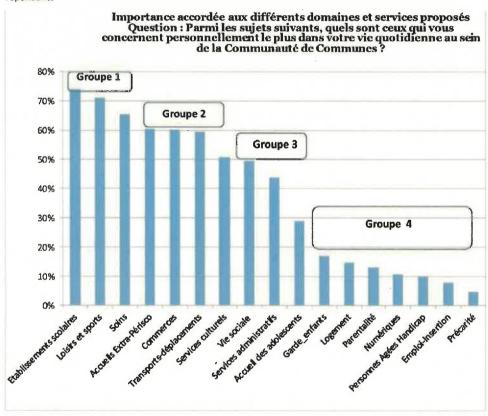
Les thématiques de la vie quotidienne préoccupent très inégalement les habitants...

A partir d'une question sur l'importance que les personnes accordent aux différents domaines de la vie sociale et des services proposés par la Communauté de Communes, on peut distinguer quatre grands groupes :

Le 1er regroupe les domaines et services définis comme importants par plus de 60 % des répondants Le 2ème les services choisis par entre 50 % et 60 % des personnes ;

Le 3ème les services qui intéressent dans une moindre mesure entre 20 % et 50 % des répondants ;

Le 4ème regroupe les services les plus délaissés, qui n'intéressent que moins de 20 % des répondants

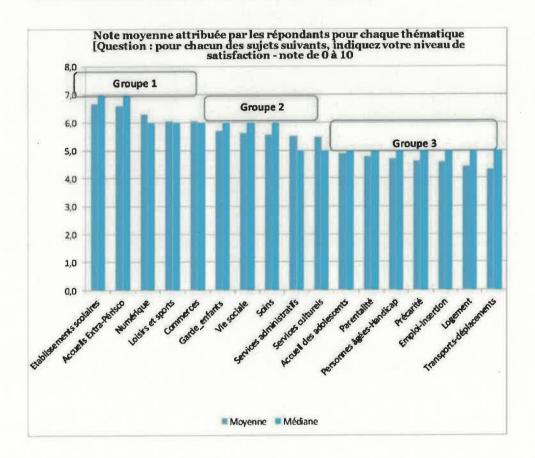


... Mais le niveau moyen de satisfaction se révèle globalement élevé

On peut aussi classer les différentes thématiques à partir du niveau de satisfaction que procurent les services proposés par la Communauté de Communes.

Un fort niveau de satisfaction s'observe pour tous les domaines : tous obtiennent une note médiane au moins égale à 5.

On peut distinguer trois grands groupes d'activités : le 1er regroupe les domaines et services dont les notes moyennes et médianes sont supérieures à 6 ; le 2ème groupe les services dont les notes médianes sont au moins équivalentes à 5 mais les moyennes inférieures à 6 ; le 3ème groupe des services avec des médianes équivalentes à 5 mais les moyennes inférieures à 5.

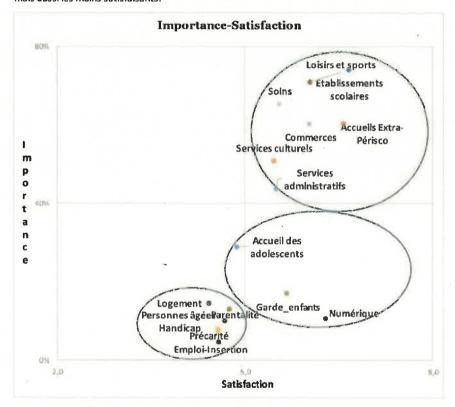


Le « croisement » de la satisfaction et de l'importance fait apparaître trois grands pôles de l'expérience de la vie sociale des habitants au sein de la CDC, qui se révèle plutôt positive :

Un premier pôle, en haut à droite, regroupe les services définis comme importants et satisfaisants ;

Un deuxième pôle, en bas à droite, rassemble les services perçus comme moins importants mais satisfaisants, à l'exception de l'accueil des adolescents ;

Le troisième pôle, en bas à gauche, agrège les services représentés comme les moins importants mais aussi les moins satisfaisants.



2. RETOUR DES ACTEURS CLEFS

En complément de l'étude statistique et du questionnaire habitants, le cabinet Jean Philippe GUILLEMET a mené 14 interviews de personnalités stratégiques entre les mois de juin et de juillet. L'objectif de cette action était de compléter les 2 premières études.

Un territoire contrasté entre le Nord et le Sud

La CDC, qui couvre une partie du Médoc, est un territoire présenté comme hétérogène entre le Nord et le Sud. Celui-ci accueille des habitants différents.

Les éléments de contraste identifiés sont les suivants :

- « Petites communes rurales – communes périurbaines plus peuplées »

Des communes rurales forestières de l'Estuaire au Nord : Arcins, Lamarque, Cussac.

Des communes rurales viticoles plus au Sud : Labarde, Margaux- Cantenac, Soussans.

Des communes périurbaines au Sud : Ludon, Macau, Le Pian Médoc, Arsac.

« Attraction exercée par la Métropole »

Des communes rurales du Nord ancrées dans le Médoc et communes périurbaines du Sud très attirées par la Métropole bordelaise pour trois raisons : le travail, les études universitaires et les loisirs

« Age des habitants »

Des habitants plus âgés dans les communes rurales du Nord

« Professions des habitants »

Des habitants des catégories sociales moyennes et supérieures plus présents dans les communes périurbaines du Sud

- « Revenus des habitants »

Des habitants mieux dotés en revenus dans les communes périurbaines du Sud

- « Type de cellules familiales »

Des habitants vivant dans des cellules familiales plus retreintes dans les communes périurbaines du Sud

- « Origine ethnico-culturelle des habitants »

Habitants issus de l'immigration

UN TERRITOIRE EN EVOLUTION

La CDC est surtout présentée comme un territoire en évolution ces dernières années. Nous distinguors ci-dessous les éléments qui semblent d'un côté les plus stables et de l'autre côté les plus en mutation.

Eléments de stabilité

Un type architectural et une forme urbaine qui dominent : la maison individuelle et le modèle pavillonnaire

La faiblesse du logement social

Des emplois concentrés dans le tertiaire, l'artisanat et le commerce

Eléments en mutation

Accroissement démographique lié à l'arrivée de nouveaux habitants

Ouverture de nouveaux programmes de lotissements et processus d'urbanisation

Augmentation des déplacements pendulaires de la population

Rupture entre la vie en semaine et la vie le week-end

Evolution du profil social des nouveaux habitants et augmentation des contrastes du territoire

Augmentation du nombre de familles monoparentales

Développement des incivilités et violences

- Dans la vie quotidienne des élus
- Dans la vie professionnelle des animateurs
- A l'école et au collège

Attentes fortes en matière de services, en particulier chez les nouveaux habitants

Modernisation et professionnalisation des services de la CDC

Saturation de certains services publics, en particulier pour l'accueil des enfants

UN FAIBLE SENTIMENT D'APPARTENANCE DES HABITANTS AU TERRITOIRE

LES HABITANTS : DES BESOINS DE SERVICE DU QUOTIDIEN

Quand on aborde la thématique des besoins des habitants, le discours des acteurs interviewés est dominé par deux constats majeurs: La production des personnes des majores des personnes de la personne de personnes de

Les besoins identifiés

L'accès aux crèches et l'accueil de la petite enfance
L'accueil périscolaire
L'accueil en ALSH
L'accueil des enfants à « besoins spécifiques »
L'accompagnement de la parentalité
L'insertion professionnelle des jeunes
L'accès au logement et la rénovation des logements
Le maintien à domicile des personnes âgées
L'accueil collectif des personnes âgées dépendantes
L'accès aux commerces du quotidien
La mobilité et les modalités de transport
L'accès à la santé
Le portage des repas à domicile
L'accès au numérique

Les besoins potentiels non identifiés/ en questionnement

Peu de demandes dans les secteurs de l'adolescence et de la jeunesse Incertitude sur la satisfaction à l'égard de l'offre culturelle

LES SERVICES RENDUS ET PEU OU PAS PROPOSES AUX HABITANTS

Les services rendus

L'accueil de la petite enfance L'accueil périscolaire L'accueil en ALSH Le portage des repas à domicile L'offre de santé L'offre de commerces

> Les services potentiels peu ou pas proposés

La politique à l'égard des adolescents et jeunes
L'accompagnement de la parentalité
La mobilité et le transport – notamment à la demande
L'accès au logement
Le maintien à domicile des personnes âgées
L'accueil collectif des personnes âgées dépendantes
Une offre numérique de qualité

LES PRIORITES DES ANNEES A VENIR

Nous distinguons ci-après deux types de priorités : relatives au PEDT et à la CTG ; hors PEDT et CTG.

	Les priorités PEDT et CTG	Les priorités hors PEDT et CTG		
*	Développer une politique locale durablement équilibrée sur le plan économique	 Implanter une déchetterie Investir dans une station d'épuration des eaux 		
7	Continuer à identifier les besoins potentiellement spécifiques des habitants des 10 communes – en raison des contrastes du territoire	 Mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour rénover les logements de certains quartiers 		
. 7	Imaginer des dispositifs participatifs pour associer davantage la population à	 Faciliter une politique de maintien à domicile 		
>	la définition des besoins Pérenniser un traitement égal des	 Développer les résidences d'hébergement collectif des personnes âgées dépendantes 		
>	communes du Nord et du Sud Maintenir des services d'accueil de qualité pour la petite enfance	Redynamiser les centres-bourgs Développer les mobilités douces, en		
>	Conserver des services d'accueil de qualité pour l'enfance, en matière	particulier les pistes cyclables Favoriser l'accueil touristique Développer les commerces de proximité		
*	périscolaire et extrascolaire Réfléchir une politique locale en direction des adolescents et jeunes, notamment en raison de la présence de deux collèges	Réfléchir à l'élargissement de l'offre culturelle		
7	Accompagner les familles sur la parentalité			
,	Faciliter l'inclusion des enfants à « besoins spécifiques »			
>	Intégrer le niveau communal des CCAS sur le volet social pour analyser les besoins des habitants les plus fragiles			
7	Faire le point sur le transport à la demande			
,	Accompagner les personnes victimes de la fracture numérique			
¥	Se mettre en veille sur les besoins des habitants et leur évolution éventuelle			
7	Mettre davantage en relation la diversité des acteurs et renforcer les partenariats			

PERSONNES INTERVIEWEES

- Didier MAU, Président de la Communauté de Communes, Maire du Pian Médoc, 22 juin.
- Sophie MARTIN, Vice-Présidente de la Communauté de Communes en charge de la Cohésion Sociale et de la Prévention, Maire de Margaux-Cantenac, 26 juin.
- Frédéric AURIER, Vice-Président de la Communauté de Communes en charge de la Petite enfance, l'enfance et la jeunesse, Maire d'Arsac, 28 juin.
- ❖ Cyril BEURIENNE, Directeur Général des Services, Communauté de Communes, 29 juin.
- Michaël LOISEAU, Chargé de coopération CTG/PEDT, Communauté de Communes, 29 juin.
- ❖ Aurélie GARRAUD, Directrice « Pôle Service au Public », Communauté de Communes, 30 juin.
- Delphine HORTEBAKGT, Présidente Alternative et Proximité, Association des Parents d'élèves du collège Panchon d'Arsac, 18 juillet.
- Mohamed TAJDIRT, Chef de service « Enfance et Jeunesse », Communauté de Communes, 20 inillet
- Anne CHEVALLIER, Responsable des agences Gironde Habitat de Castelnau et du Bouscat, 20 juillet.
- ❖ Julie TAUPIAC, Adjointe de direction à l'EHPAD Le Retou de Lamarque, 20 juillet.
- Isabelle BANOS, Assistante maternelle à Macau, Trois agréments, 20 juillet.
- Denis RUIZ, Président de l'association Football Club Arsac-Le Pian Médoc, 25 juillet.
- . Benoit GUILLOT, Directeur Mission Locale du Médoc, 26 juillet.
- Laurie FAUTRIER, Conseillère Mission Locale intervenant auprès des jeunes de la CDC Médoc-Estuaire, 26 juillet.

IV Un bilan du Projet Educatif Intercommunal par la communauté éducative

(Action menée conjointement avec le chargé de coopération et les Francas de Gironde)

Méthode employée: Dès le début du projet les élus ont eu la volonté d'interroger les acteurs à chaque étape du projet. De ce fait le bilan du PEI comme le Portrait social de Territoire pour la CTG, se sont effectués avec un état d'esprit participatif et partagé.

Sur 8 rencontres envisagées, 7 ont eu lieu (le bémol étant l'absence de volontaires dans le personnel encadrant Petite enfance). Cela a représenté 66 participants avec des profils divers et variés (élus, animateurs, directrice de RPE, directeur d'école conseillers territoriaux CAF, Département).

Ces rencontres se sont étalées de Mai à juin 2023

Le déroulé de chaque rencontre était le même. D'une durée de 2 heures, ce temps de travail partagé se déclinait entre 3 étapes :

- 1- Présentation par 2 films de ce qu'est un PEDT et une CTG
- 2- Les participants étaient interrogés sur « quelles étaient leurs valeurs éducatives principales »
- 3- Les participants étaient invités à faire un état des lieux des actions en cours ou mises en place sur le territoire répondant à 5 axes socio-éducatifs :
- > Axe 1 : Organiser une proposition éducative cohérente et soucieuse de l'équité territoriale
- Axe 2 : Laisser aux enfants la possibilité de gérer leurs temps libres
- Axe 3 : Proposer une offre éducative complémentaire et contribuer à l'enrichir de façon permanente
- Axe 4 : Participer de la construction des compétences nécessaires à l'exercice d'une citoyenneté active
- Axe 5 : Contribuer, par l'éducation, au développement d'une société promotrice du vivre ensemble

Un résumé du travail réalisé a été effectué, permettant de garder une trace des réflexions.

Qualitativement, nous pouvons retenir tout de même que malgré le peu de temps laissé pour organiser ces rencontres une présence plus que symbolique est à retenir. Les groupes ont vraiment joué le jeu et même nous organisateur/animateur de ces séances nous n'aurions pensé réussir à convier certains acteurs autour d'une même table. Phénomène qui nous devons maintenant préserver pour la suite des choses.

I- Des valeurs éducatives faisant sens sur le territoire

Si nous devons synthétiser tous les travaux les valeurs éducatives les plus fortes pour les acteurs sont classées de cette manière :

- 1- LE RESPECT (respect de l'autre, des biens, de l'environnement...)
- 2- LE PARTAGE
- 3- L'AUTONOMIE
- 4- LA CITOYENNETE

Questionnées elles-aussi dans le cadre du Portrait Social de Territoire, les familles ont cité comme valeurs éducatives ces dernières :

- 1- LE RESPECT
- 2- LA POLITESSE
- 3- LA BIENVEILLANCE
- 4- LA TOLERANCE
- 5- LE PARTAGE (surtout à transmettre aux ados)

Une volonté d'interroger les enfants et les jeunes sur les mêmes enjeux a été lancé lors du Festi'Famille...Le peu de participants ne permet pas de retenir que leurs réponses soient représentatives de l'ensemble de ces publics. Mais nous pouvons tout de même retenir comme exemples les mots suivants :

- 1- EMPATHIE
- 2- COLLABORATION
- 3- ENTRAIDE

Un questionnaire en leur faveur est en cours de réalisation pour un déploiement souhaité courant 1er semestre de l'année scolaire 2023/2024.

II- <u>Des axes éducatifs peu connus par la communauté éducative qui œuvre pourtant au quotidien en faveur des enfants et jeunes du territoire</u>

Nous pouvons constater que tous les acteurs agissent au quotidien pour rendre ce territoire « éducatif ». Une belle énergie était présente lors de ces réunions. Le simple fait de réunir différents acteurs dans un lieu « neutre » sans rapport ou lien hiérarchique a été apprécié. Nous n'avons pas remarqué de personnes se mettant en retrait.

Le bilan de ces axes éducatifs issus en majeur partie du Projet Educatif Intercommunal est positif. En règle général ces 5 axes doivent être maintenu. Si tre il atom apparat, alors elle est le rout d'une trop grande : intellectualisation des propos rendant ainsi complexe la comprehension et de fait, sa mise en ceuvre :

Chacun ayant un rôle dans la dynamique « éducative » du territoire, notre rôle était simplement à travers des questions de permettre aux acteurs et actrices si nécessaire, de leur permettre de se rendre compte de ce qu'ils font l

Certains sont là pour accueillir les publics, leur transmettre des valeurs, d'autres pour soutenir les actions locales ou d'autres pour décider les enjeux d'aujourd'hui et demain en fournissant les moyens nécessaires.

City stade, skate-park, CME, CMJ ou projets pédagogiques ne sont que des exemples déployés sur le territoire.

Un autre enjeu sera certainement de connaître toutes ces actions mises en œuvre sur les 10 communes du territoire

V Des enjeux socio-éducatifs pré-identifiés

L'analyse de toutes ces données permet d'identifier des besoins, de constater des niveaux de satisfaction à conforter ou renforcer.

La poursuite du travail consiste dans un premier temps à procéder à une première identification d'enjeux socio-éducatifs par l'analyse des éléments de diagnostic précédemment exposés, en portant une attention toute particulière à ceux qui pourraient constituer des thématiques pouvant alimenter la CTG et le PEDT/plan mercredi.

L'enjeu fondamental, le fil conducteur global, qui ressort du diagnostic est bien le maintien, voire l'amélioration, de la qualité de vie des habitants du territoire.

A première lecture, la CdC pourrait se saisir de cet enjeu fondamental au travers de son action sur 5 principaux enjeux, regroupés dans un socle « famille » : la petit enfance, l'enfance et la jeunesse d'un part, du fait de l'exercice de ses compétences, la parentalité et le handicap d'autre part, à titre expérimental.

Sur les autres enjeux, d'autres partenaires sont légitimes, la CdC pouvant venir en appui, le cas échéant

La liste complète des enjeux identifiés sur le territoire :

> La parentalité

- Soutenir les familles monoparentales
- Accompagnement à la fonction parentale

> Le handicap

- Anticiper l'arrivée importante des enfants porteurs d'handicaps au sein des établissements (EAJE, ALSH, écoles, collèges, pauses méridienne, associations) > temps de formation?
- Proposer des lieux/temps de répit aux familles
- Orienter, accueillir ces familles

La petite enfance

- Répondre à la demande des familles en matière de mode d'accueil
- Anticiper le départ à la retraite des ASMAT du territoire
- Identifier et s'appuyer sur l'offre privée
- La question des horaires atypiques

Le parcours de l'enfant de 3 - 11 ans

- Le maintien de la qualité de service dans un contexte économique tendu
- Une dynamique partenariale à coordonner
- Fluidifier le parcours de l'enfant entre les différents organisateurs
- Proposer des parcours de formation transverses entre les différents acteurs
- Informer/communiquer autour du PEDT intercommunal envers les familles/les partenaires

Le soutien à la jeunesse

- Des services fonctionnant toute l'année
- Proposer des lieux de rencontre pour les jeunes
- Des partenariats dans la communauté éducative
- Le soutien aux initiatives locales
- Des plans d'actions divers et variés (santé, loisirs, prévention, accès aux droits...)
- Informer/communiquer autour du PEDT intercommunal envers les familles/les partenaires

L'accompagnement des anciens

- Information sur la vieillesse et la dépendance
- Actions de soutien et d'aide aux aidants

Le numérique

- Pour la recherche/le retour à l'emploi
- Pour l'accompagnement à la dématérialisation des procédures

Les transports / les pistes cyclables

Extraits: Près des deux-tiers des parents d'enfants sont insatisfaits de l'accessibilité aux établissements scolaires et de loisirs. L'absence de pistes cyclables est le principal reproche adressé par les parents Cette problématique est évoquée par 69 personnes sur les 116 ayant répondu à la question ouverte sur les raisons de cette insatisfaction.

Près des deux tiers des répondants éprouvent au quotidien des difficultés de déplacement, principalement en raison d'un déficit de transports en commun et de l'absence ou l'insuffisance de pistes cyclables

L'emploi

- Accompagnement pour la recherche/le retour à l'emploi

Extrait: Un peu plus d'un quart des demandeurs d'emploi déclarent au moins un frein périphérique * à l'emploi. L'exclusion numérique: principal frein à l'emploi (*<u>Les « freins périphériques »</u> concernent les caractéristiques des demandeurs d'emploi qui entrovent leur recherche d'emploi: logement, santé, numérique, etc.)

Le logement

- Outils d'information concernant l'amélioration de l'habitat (aides financières et dispositifs/ OPAH)
- Aide à la recherche de logements en particulier locatifs et logements sociaux (HLM)

L'accès aux services administratifs

- Accompagnement des habitants dans leurs démarches
- Informations sur les différents acteurs et missions respectives.

L'accès aux soins

Extrait: L'accès aux soins est cité par près des trois quarts des répondants comme source de difficultés. La moitié des répondants déclarent avoir rencontré des difficultés pour se soigner, essentiellement en raison de délais trop longs pour avoir accès à un rendez-vous (84%). Six répondants sur 10 ont rencontré des difficultés pour trouver un médecin disponible. Dermatologie et gynécologie sont les deux principales spécialités faisant défaut sur la CDC.

La dynamique de vie sociale

Extrait : Plus de la moitié des répondants souhaiteraient disposer d'espaces de rencontre et d'expression pour les habitants. (Ex. création d'un espace de vie sociale)

Les commerces

Extrait: Environ un tiers des répondants auraient besoins d'un service extérieur pour effectuer leurs courses.

La vie associative

Extrait: Ill existe une hiérarchie différente dans les freins à la pratique d'activités culturelles ou sportives au sein de la CDC: le manque de temps est le premier frein à la pratique d'activités culturelles (39 %), quand le manque de choix constitue le principal frein à la pratique d'activités sportives (38 %), devant le manque de temps (35 %).

Le manque de choix (46 %) et l'inadaptation des horaires (37 %) sont les deux principales raisons pour lesquelles les enfants ne pratiquent pas leurs activités de loisirs au sein de la CDC.

VI Des axes stratégiques à maintenir, renforcer ou développer

Le diagnostic territorial est présenté aux membres du comité de pilotage le 21 septembre 2023.

Il revient à ces derniers de prendre connaissance des enjeux identifiés et de proposer les enjeux à retenir en précisant, dans la mesure du possible et pour chacun d'eux, le ou les porteur(s).

En complément, le COPIL définira les modalités de poursuite du projet. Appelée « Phase de construction des axes stratégiques, des objectifs et des actions », des Comités techniques (thématiques ou territorialisés) verront le jour pour répondre aux attentes de cette étape.

Une méthode et un échéancier seront proposés à ses membres.

Communauté de Communes Médoc estuaire Pôle Service au Public 26 rue de l'abbé Frémont 33460 ARSAC contact@medoc-estuaire.fr

54



CTG/PEDT 4^{cmo} COPIL du 5 octobre 2023 à 18h30 au slège de la CdC Compte-rendu

Présents: * ARCITES: Excusés * ARSAC: Freuez AURIER Pluyactic PANOZZO, Arietta CHAVANNE * CUSSAC FORT MEDOC: Excuses * LABADDE : Excusés * LAMARQUE * * LE PIAR MEDOC: Lucrence GAVELON * LUBON MEDOC: Lucrina GARREI * MACAIL (GAVELON * LUBON MEDOC: LUCRINA * SUBSACIAN * CONTROL * MACAIL (GAVELON * LUBON MEDOC: LUCRINA * MACAIL * MACA

(Introduction

Pour rappel, ce COPIL a été organisé à la demande de ses membres le 21 septembre. L'ODJ étant très dense ce jour-là (Présentation du Diagnostic Territorial) il n'avait pas été possible d'aborder « le portage des enjeux socio-éducatifs » ni « l'organisation des Comités techniques ». Ainsi la date du 5 octobre avait été arrêtée pour permettre le lancement des Comités techniques avant la fin de l'année.

été arrêtée pour permettre le lancement des Comités techniques avant la fin de l'année.

Ceo aspliquant le taux d'absence enregistré.

Un point a été fait concernant l'échéancier genéral CTG/PEDT. Il a été constaté qu'il est toujours respecté.

Un échéancier « specifique à la CTG » (5 octobre au 7 décembre 2023, date initiale de signature de la CTG en Conseil Communautainel) à été présenté afin de visualiser certaines échéances dites à court terme et les objectifs attendus.

Mahaut KOCZOR (CAF) est intervenue pour « apporter plus de souplesse » à l'échéancier CTG. C'est-àdire que la phase de signature pourra se prolonger jusqu'à mars 2024, permettant ainsi un délai supplémentaire aux Comités techniques.

1-Le portage des enjeux socio-enucatifs

Avant que les membres du COPIL se positionnement quant à savoir quels acteurs porteraient tels enjeux (CDC ? Commune ? Autres ?), il a été nécessaire de repréciser aux élus ce qui était attendu d'eux dans cet exercice.

Comme précédemment Mahault KOCZOR a informé les membres du COPIL qu'il serait possible de faire évoluer le cadre de la CTG (par avenant) pendant ces 4 années et que leur positionnement ou non n'était

pas irréversible.

Ex : 1 action peut être « portée » par la CdC au début puis aussi par des communes si elles le souhaitent dans un second temps.

7 communes se sont positionnées et ont donné leur avis ties autres n'ont pas encore répondu).

Les enjeux socio-éducatifs retenus sont les suivants pas irréversible.

- Les transports/pistes cyclables (CDC + 5 communes)
 Le soutien à la jeunesse (CDC + 4 communes)
 L'enfant 3-11 ans (CDC + 2 communes)
 Le Handicap (CDC + 6 communes)
 La Parentalité (CDC + 4 communes)
 La Petite Enfance (CDC)

Le logement (CDC + 2 communes)

Plusieurs communes ont fait part de leur interêt concernant ;

L'accompagnement des anciens (5 communes)

La vie associative (5 communes)

Les autres enjeux n'ont pas été intégre compte-tenu du faible taux de réponse.

2-La mise en œuvre des Comités techniques

* Afin de poursuivre le travail, le Comité de Pilotage a validé le principe de mettre en œuvre après le Diagnostic Territorial Partagé des Comités techniques. Ils seront dans un premier temps « thématiques » et regrouperont des participants avec des profils différents (élus, techniciens, assos, partenaires, publics »). L'une de leurs missions est de définir les axes stratégiques et les plans d'actions pour chaque enjeu retenu (C'est un attendu entre-autre de la CAF)

*Pour ne pas démultiplier les Comité techniques, il a été proposé aux membres du COPIL de regrouper dans 3 socies socio-éducatifs les enjeux portés par la CdC.
Ils sont présentés ci-dessous sans ordre de priorité puisque ces demiers pourront être transversaux :

- Le parcours de l'enfant 0-17 ans »
 Le vivre ensemble »
 Bien vivre sur le territoire »

1 socie supplémentaire a été créé lors de ce COPIL

Accompagner les plus fragiles »

Ceiui-ci nécessitera une reformulation pour attenuer le propos

*La methode présentée (et retenue) est la suivante : Thématique prioritaire : (ex.) LE HANDICAP

ENJEU	AXE STRATEGIQUE	OBJECTIF ACTION OPERATIONNEL	
Développement d'une société inclusive	Favoriser le vivre ensemble avec nos différences	d'enfants porteurs de	Mise en place de formations des animateurs aux problématiques de handinan

Un soutien de la part de la SDJES et des Francas de Gironde est confirmé afin d'animer les Comités techniques.

Conclusion

Frédéric AURIER a tenu à remercier les membres du COPIL pour leur investissement ainsi que les lechniciens du Pôle présent pour le travail réalisé. La CAF de Gironde et la Ligue de l'enseignement (représentée par Marie-Pierre FORGUE) ont salué l'investissement des élus sur ce projet. Les élus ont exprimé leurs souhaits d'aller maintenant sur du concret et de l'action.

Il n'a pas été arrêté de prochain COPIL texte à compléter)

Le Vice-Président,

Frédenc AURIER

56

Annexe 3 - Liste des équipements et services soutenus par la CAF

(<u>Une liste des équipements et services par signataire</u> dans le respect des compétences détenues)

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Chargés de coopération	- CTG: 1 ETP - Petite Enfance – Enfance – Jeunesse - Parentalité: 0,5 ETP - Petite-Enfance: 0,5 ETP
	Micro-crèche Picoti, 1 rue Armand Lalande, Cantenac, 33460 MARGAUX-CANTENAC
FAIF	Micro-crèche les Milous, 13 route du vieux chêne, 33460 Lamarque
EAJE	Multi-accueil A Petits Pas, 138 Allée Grammont, 33290 LE PIAN MEDOC
	Multi-accueil Les Petits Bouchons, Rue de la Longua, 33290 LUDON-MEDOC
	Relais Petite Enfance du Pian Médoc, 137 Allée Grammont 33290 LE PIAN MEDOC
RPE	Relais Petite Enfance de Macau 12 Avenue du Général de Gaulle 33460 MACAU
	ALSH et Multi-sites APS Arcins Soussans - Site 1 : 4, bis route de Pauillac 33460 Arcins - Site 2 : Place de l'église 33460 Soussans
	ALSH Arsac - 14, avenue de Ligondras, 33460 Arsac
	ALSH et Multi-sites APS Cussac Lamarque : - Site 1 : 34, av du Haut Médoc 33460 Cussac Fort-Médoc - Site 2 : 5, rue des écoles 33460 Lamarque
ACM	ALSH Ludon – Médoc : - Maternelle : 25, rue Général de Gaulle 33290 Ludon-Médoc - Elémentaire : 1 bis, place Jean Jaures 3290 Ludon-Médoc
	Multi-sites APS Margaux-Cantenac Labarde: - Site 1: 21 bis Cours Pey Berland, Margaux 33460 Margaux Cantenac; - Site 2: Chemin des écoliers, Cantenac 33460 Margaux-Cantenac - Site 3: 12, route des châteaux, 33460 Labarde
	ALSH le Pian-Médoc (Bourg), Allée Grammont, 33290 Le Pian Médoc : - APS le Pian-Médoc (L'Escale, Brugat) - Extrascolaire l'Escale et Maison des Vacances

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023 - Page 108 sur 121

APS Le Pian-Médoc (les Airials), 12, allée de Pétrucail 33290 Le Pian-Médoc
ALSH Macau : - Maternelle : 5, chemin de biroulet 33460 Macau - Elémentaire : 12, av Général de Gaulle 33460 Macau
Actions jeunes

CUSSAC-FORT-MÉDOC		
ACM	Ecole Multi-sports	

Annexe 4 - Plan d'actions

Le plan d'actions de la CTG sera établi durant la première année suivant la signature de la présente convention, et ajouté par avenant, selon la méthode définie dans l'annexe 5.

Annexe 5 - Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG

Nom et prénom : Michaël LOISEAU	Mission de coordination : x Charge(e) de coopération CTG Petite Enfance Enfance-Jeuness Parentalité Animation Vie locale/ Logement/ Accès aux Droits Autres :	
Catégorie (A ou B) / Cadre d'emploi : B	Nombre d'ETP cofinancé par la Caf : 2	
Territoire concerné par la CTG (commune(s), CDC) : CDC Médoc Estua re	Collectivité de rattachement : CDC Médoc Estueire	

	Activités spécifiques / projets à mener au cours de l'année Précisez les activités attendues pour s'assurer de la mise en œuvre et de la réalisation des projets ou actions	Réalisation effective (à remplir à la fin de Fannée) Prècisez les activités effectuées pour s'assurer de l'aboutissement des projets ou actions	Indicateurs de suivi
Impulser et mettre en œ locale et accès aux droits	uvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeune »	sse, parentalité, logement, animation de la vie	
 Assurer un conseil auprès des étus et des comités de pilotage 	Points réguliers avec le Vice-Président en charge de l'enlance et la jeunesse Préparationet participation aux commissions des élus enfance-jeunesse (en fonction de l'ordre du jour) COPIL CTG-PEDT : organisation et animation de cette instance Consell Communautaire : préparation de la seance visant à valider la démarche CTG + sa signoture	σ	Nombre de seances du comité de pilotage Nombre et nature des alertes en direction du copil Nombre de points evec le VP Nombre de commissions étus Délibération et supports de présentation en conseil communautaire
- Traduire les orientations politiques en plans d'actions	Formaliser les axes stratégiques retenus dans le cadre de la CTG, les objectifs et le plan d'actions qui découlera des phases de diagnostic et de concertation		Nombre de réunions organisées et animées pour l'élaboration et le suivi du plan d'actions
- Repérer les marges de	Benchmarking, veille juridique et règlementaire,		Nombre et nature des expertises mobilisés

manœavre et saisir les opportunités	formations afin de se tenir informé de l'actualité en matière de politiques familiales et sociales.	dans le copil ou groupes de travail
- Daborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire	Rapports d'activité, création et suivi d'indicateurs d'activités, bilans CAF CTG	Nombre de seances de traval organisées et animées pour construire les éléments d'évaluation
Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg)	Prospection auprès des communes pour la valorisation de la politique sociale : Interface entre les communes et la CDC en matière de politique sociale, recensement des actions, dispositifs locaux pour une éventuelle intégration à la CTG	Nombre de séances de travail collectif organisées et animées pour construire le plan d'actions CTG Nombre de soliticitations des communes et réunions
- Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs	Création d'indicateurs, mise à jour des données sockodémographiques du diagnostic territoriel (une fois par an)	Nombre et fréquence des retours auprés des élus, direction et collaborateurs de l'avancée des actions mises en œuvre Fréquence de mise à jour du diagnostic
Mettre en adéquation l'o	ffre d'accueil aux besoins des familles	
– Participer au diagnostic socia-économique du territoire	Réalisation d'un diagnostic territorial partage dans le cadre de la mise en place de la future CTG : analyse sociodémographique, en appui avec le cabinet GUILLEMET	Oui/non Nombre de sollicitations et qualité des interventions attendus (conception et diffusion) Nombre de partenæres associés à la démarche de diagnostic partagé
– Évaluer les demandes et les attentes des families et les qual·lier en besoins	Réalisation de questionnaires de satisfaction à la population	Cui/non Nombre de sollicitations ou de rencontres avec les services concernés pour qualifier les besoins Nombre et type de partenaires ayant bénéticé d'un conseit ou d'un appui

		Nombre de questionnaires diffusés, taux de retour et niveau de satisfaction relevé
- Animer et sulvre les commissions d'admission	-	Qui/non Nombre de participations aux commissions d'attribution des places
Animer la mise en réseau	des acteurs	
- kdentifier et mobiliser les partenaires stratégiques	Organisation de temps de rencontres dédiés, collectifs ou individuels avec les partenaires et acteurs éducatifs. Prise de contact par mail, téléphone, participation aux réseaux des coordinateurs CAF/CNFPT, participation aux visice ou conférences organisées par les partenaires institutionnel su Organisation des temps de rencontre croisement des agendas respectifs (Gestion des agendas professionnels)	Oul/non Nombre de contacts avec les partenaires et acteurs du terrificire Nombre et type de supports crées pour mobiliser les acteurs fucaux Nombre de réunions
- Étre en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial	Réunions, mail. téléphone	Oui/non Nombre de rencontres communes avec les collaborate us et les Conseillers terrétoriaux. Nombre et qualité des supports réalises dans le cadre du réseau des chargés de coppération du territoire.
- Développer des actions transversales en interne aver les différents services de la callectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale	Participation aux réunions de service en fance-jeune isse et petite enfance. Participation aux réunions collectives des agents CDC et présentation des projets. Favoriser le lien avec l'agent CDC chargé du développement économique, la chargée de communication pour valoriser les actions en interne et en externe, les services supports (RH, finances). Mise en place de formations à de stination des équipes.	Oul/non Nombre de séances de mise en réseau des acteurs locaux et des collaborateurs internes Nombre et type de partenaires participants aux actions transversales

	d'animation autour de la thématique de l'inclusion (par Médoc Enfance Handicap) et du hacciènment (en lien avec l'Education Nationale, les Mairies et la SDUES) Elaboration d'un guido de l'accueil des enfants à besoins spécifiques au sein des ACM avecles directeurs d'ACM, en partenariat avecla cellule handicap du CD33 et récréamis)	
Organiser et animer la re	lation avec la population	
~ Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants	Mise en œuvre d'un questionnaire habitant dans le cadre du d'agnostic territorial partage, enappui avec le cabinet Guillemet + création d'un questionnaire à destination des enfants et des jeunes	Qui/non Nombre d'outis développés pour favoriser l'expression des habitants
 Developper et animer des dispos Efs de concertation et de participation avec le public 	Mis en place de réuriors collectives dans le cadre du portait social de territoire + des Comités Techniques dans le cadre de la phase de concertation territoriale de la CTG > réunions deconcertations réunissant tous les acteurs éducatifs du territoire, dont les représentants de parents d'élèves, associations	Oul/non Nombre de réunion de concertation avec les publics
- Concevoir et dévelupper des supports d'information	Participation à la création d'un guide famille de la CDC au format dématérialisé + 3 plaquettes simplifiées sur les services petite enfance, enfance et jeunesse Création d'une brève qui sera distribuée à tous les habitants de la CDC sur les projets de CTG et PEDT Rubrique dédiée sur le site internet de la CDC pour le projet CTG/PEDT + miss à jour du site internet de la CDC valorisent les services petite-enfance, enhance, jeunesse, parentailié de la CDC, en lien avec la chargée de communication	Oui/non Nombre et qualité des supports Crées

	Festi famille : l'ancement officiel du proje! CTG-PFDT, standide communication, diffusion du questionnaire à la population par un QR code	
Régular les relations entre institutions, acteurs et population	Points de situation entre acteurs éducatifs locaus/institutions/élus/services, identification de l'évolution des bésoins de la populations/des acteurs locaus > Entrebens individuels, réunions collectives, mail, déléphone etc	Oul/non Nombre de rencontres entre tous las acteurs d'un même domaine (parentalité, acces aux droits)
- Pérenniser et valoriser la participation des haortants à la mise en œuvre des politiques de développement	Développer le partenariat avec les représentants de parents d'élèves maternelles/élémentaires/collèges (réunions, mailings, téléphone) Communiquer sur la mobilisation deshabitants, faire un retour des travaux effectués aux habitants mobilisés	Oui/non Nombre de mention de la participation active des habitants dans les projets développés

FEUILLE DE ROUTE COOPERATION / COORDINATION CTG — COORDINATIONS SUPPORT 2023 (une fiche par agent concerné)		
Nom et prénom : Aurélie GARRAUD	Mission de coordination : Charge(e) de coopération CTG x Petite Enfance x Enfance-Jeunesse x Parentalité Animation Via locale/ Logement/ Accès aux Droits Autres :	
Catégorie (A pu B) / Cadre d'emploi : A	Nombre d'ETP cofinancé par la Caf : 2	
Territoire concerné par la CYG (commune(s), CDC) : CDC Medoc Estuaire	Collectivité de rattachement : CDC Medoc Estua re	

	Activités spécifiques / projets à mener au cours de l'année	Réalisation effective (à remplir à la fin de l'année)	Indicateurs de sulvi
	Précisez les activités attendues pour s'assurer de la mise en œuvre et de la réalisation des projets ou actions	Précisez les activités effectuées pour s'assurer de l'aboutissement des projets ou actions	
Impulser et mettre en œ	ivre les politiques « petite-enfance, enfance-je	unesse, parentaité, logement, animation de la v	le locale et accès aux drolts »
- Assurer un conseil auprès des élus et des comités de	Points hebdomadaires avec le Vice-Président enfance-Jeunesse, point régulier avec le Président		Nombre de séances du comité de pilotage
pilotage	de la CDC et les Maires des différentes communes		Nombre et nature des alertes en direction de copil
	Organisation et anilmation des commissions avec les élus petite-enfance, enfance et Jeunesse (mensuelles)		Nombre de points avec le VP Nombre de commissions élus
	Participation au COPIL CTG-PEDT Participation à tous les conseils communautaires		Nombre de conseils communautaires et supports de présentation
	et préparation des délibérations du Pôle Service au Public et supports de présentation nécessaires		
- Traduire les ovientations politiques en plans d'actions	Définition du projet de service du Pôle Service au Public, traduction des orientations politiques en objectifs opérationnels pour les services petite enfance, enfance et jeunesse		Nombre de réunions organisées et animées pour l'élaboration et le suivi du plan d'action

	Formaliser les axes stratégiques reterous dans le codre de la CTG, les objectifs et le plan d'action qui découlera des phases de diagnostic et de concertation	
- Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités	Benchmarking, veille juridique et règlementaire, formations afin de sa tenir informé de l'actualité en matière de politiques familiales et sociales.	Nombre et nature des experdses mobilisés dans le copil ou groupes de travail
– Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire	Création et suivi d'indicateurs d'activités, Bilans CAF, appeis à projets et évaluations	Nombre de séances de travail organisées et animees pour construire les éléments d'évaluation
- Accompagner Pélaboration du schéma de développement territorial (Ctg)	Interface avec les communes sur leurs besoins, actions et dispositifs pouvant rentrer dans le cadne de la CTG	Nombre de séances de travail collectif organisées e animées pour construire le plan d'actions CTG Nombre de sollicitations des communes et réunions
- Mettre en œuvre les ouils de suivi, d'observation et d'evaluation des dispositifs	Rapports d'activité, création et sulvi d'indicateurs d'activités, bilans CAF	Nombre et fréquence des retours auprès des élus, direction et collaborateurs de l'avancée des actions mises en œuvre
Mettre en adéquation l'o	fire d'accueil aux besoins des familles	
- Participer au diagnostic socio-economique du territoire	Participation et supervision du diagnostic ter illorial partiagé dans le cadre de la mise en place de la luture CTG, mené par le chargé de coopération CTG, en appui avec le cabinet GUILLEMET Recensement de données statistiques, indicateurs en matière de petite enfance, enfancejeune sse et parentialité	Out/non Nombre de sollicitations et qualité des Interventions attendus (conception et diffusion). Nombre de partenaires associés à la demache de diagnostic partagé
- Évaluer les demandes et les attentes des familles et	Questionnaire de satisfaction à l'issue de toutes les actions parentalité, permettant d'évaluer les	Out/non Nombre de sollicitations ou de rencontres

les qualifier en besoins	actions mais aussi de mieux identifier les demandes et attentes de la population	avectes services concernés pour qualifier les besoins
	Participation à l'élaboration du questionnaire habitant dans le cadre du portait de territoire	Nombre et type de partenaires ayant bénéficié d'un conseil ou d'un appui
		Nombre de questionnaires diffusés, taux de retour et niveau de satisfaction relevé
- Animer et suivre les	Supervision et participation a la commission	Out/non
commissions d'admission	annuelle d'attribution des places en crèche - supervision de l'attribution des places en cours d'année	Nombre de participations aux commissions d'attribution des places
Animer is mise en réseau	des acteurs	
- Identifier et mobiliser les	Organisation de temps de rencontres dédies,	Oul/non
partenaires stratégiques collectifs ou individuels avec les partenaires et acteurs éducatifs. Prise de contact par meil, telephone, participation aux visitos ou conferences organisées par les partenaires institutionnels	acteurs éducatifs. Prise de contact par mail,	Nombre de contacts avec les partenaires et acteurs du territoire
	organisées par les partenaires institutionnels	Nombre et type de supports crées pour mobiliser les acteurs loraux
		Nombre de réunions
- Étre en lien permanent	Réunions, mail, téléphone	Oui/non
avec les collaborateurs et les chargés de dévelopmement territorial		Nombre de rencontres communes avec les collaborateurs et les Conseillers territoriaux
		Nombre et qualité des supports réalisés dans
		le cadre du reseau des chargés de coopération du territoire
- Developper des actions	Participation au CODIR de la CDC,	Oul/non
transversales en interne avec les différents services de la collectivite et en	Preparation et animation des reunions collectives des agents de la CDC	Nombre de séances de mise en réseau des acteurs locaux et des collaborateurs internes
externe avecles acteurs du secteur de l'enfance, de	Organisation de réunions transversales avec les	Nombre et type de partenaires participants

l'éducation, de la jeunesse,	services petite-enfance, enfance et jeunesse	aux actions transversales
de la parentalité, de la vie	Travail quotidien avec les services supports (RH,	
sociale	finances, technique, communication)	
	Mise en place de formations à destination des	
	équipes d'animation autour de la thématique de	
	l'inclusion (par Médoc Fnfance Handicap) et du	
	harcelement (en lien avec l'Education Nationale,	
	les Mairies et la SDJES]	
	Elaboration d'un guide de l'accueil des enfants à	
	besoins spécifiques au sein des ACM avec les	
	directeurs d'ACM, en partenariat aver la cellule	
	handicap du CD33 et récréamix)	
Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants	Réponses aux sollicitations des familles (mail. téléphone, rendez-vous)	Oul/non
mobilisation des habitants	téléphone, rendez-vous) Réalisation de questionnaire de satisfaction à la population	Nombre d'outils developpés pour favoriser l'expression des habitants
- Développer et animer des disposités de concertation et de participation avec le public	Participation au conseil de crèche	Oui/non Nombre de reunion de concertation avec les publics
- Concevoir et développer	Participation et supervision de la création d'un	Oul/non
des supports d'Information	guide famille de la CDC au format dématerialisé + 3 plaquetter simplifiées sur les services petite- enfance, enfance et jeunesse	Nombre et qualité des supports crées
	Participation à la création d'une bréve qui sera distribuée à tous les habitants de la CDC sur les	

- Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement	Communiquer sur la mobilisation des habitants, faire un retour des travaux effectués aux habitants mobilisés	Oul/non Nombre de mention de la participation active des habitants dans les projets développés
 Réguler les relations entre institutions, acteurs et population 	Réunion de régulation de conflikt et d'insais/faction des usagers des créches ou assistantes maternelles, des APS ou ALSI, réponse aux sollicitations des familles (mail, courrier, téléphone).	Oui/non Nombre de rencontros entre tous los acteurs d'un referse domaine (narentalité, accès aux droits)
	projets de CTG et PEDT Veille et mise à jour du site internet de la CDC, en lien avec la chargée de communication valor bant les services petite-enfance, enfance, jeunesse, parentailité de la CDC. + veille sur les sites des communes pour la mise à jour des informations CDC Mise à jour des actualités sur le portail familles Festi famille . Iancement officiel du projet CTG- PEDT, stand de communication, diffusion du questionnaire à la population pau un QR code	

FEUILLE DE ROUTE COOPERATION / COORDINATION CTG - COORDINATIONS SUPPORT 2023 (une fiche par agent concerné)		
Nom et prénom : Nathalle GUEGUEN	Mission de coordination : ☐ Chargele) de coopération CTG x Petité Enfancd☐ Enfance-Jeunerd☐ Parentairté ☐ Animation Vie locale/ Logement/ Accès aux Droits ☐ Autres :	
Catégorie (A ou B) / Cadre d'emplot : A	Nombre d'ETP cofinancé par la Caf : 2	
Tarritoire concerné par la CTG (commune(s), CDC) : CDC Medoc Estuaire	Collectivité de rattachement : CDC Medoc Estuaire	

	Activités spécifiques / projets à mener au cours de l'année Précise les activités attendess pour s'enurer de la mise en œuvre et de la réalisation des projets ou actions	Réalisation effective (à remplir à la fin de l'année) Précises les activités effectuées pour s'assurer de l'aboutissement des projets ou actions	Indicateurs de sulvi
Impulseret mettre en œi locale et accès aux droits - Assurer un conseil auprès des élus et des conités de pilotage		esse, parentalité, logement, animation de la vie	Nombre de séances du comité de pilotage Nombre et natura des aiertes en direction du supil Nombre de points avec le VP Nombre de commissions élus Délibération et supports de présentation en
- Traduire les orientations politiques en plans d'actions	Décliner le projet politique petite en fance en projet de service, partikiper à l'élaboration des axes strategiques, des objectifs et actions de la future CTG.		Conseil communautaire Nombre de réunions organisées et animées pour l'élaboration et le suivi du plan d'actions

- Repérer les marges de manœuvre et salsir les opportunités	Benchmarking, veille juridique et règlementaire, formations afin de se tenir informé de l'actualité en matière de politiques petite-enfance	Nombre et nature des expertises mobilisés dans le copil ou groupes de travail
 Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire 	Rapports d'activité, création et suivi d'indicateurs d'activités, bilans CAF	Nombre de séances de la avail organisées et animées pour construire les éléments d'évaluation
– Accompagner l'étaboration du schéma de développement territorial (Ctg)		Nombre de séances de travail collectif organisées et animées pour construire le plan d'actions CTG
- Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'evaluation des dispositifs	Rapports d'activité, création et suivi d'indicateurs d'activités, bilans CAF	Nombre etfréquence des retours auprès des elus, direction et collaborateurs de l'avancée des actions mises en œuvre
	fire d'accuell aux besoins des familles	
- Participer au diagnostic socio-èconomique du territoire	Rocensement, mise à jour et analyse des données petite-enfance : données des établissements de la CDC mais aussi du territoire : taux de couverture, analyse des besoins de la population en matière de mode d'accueil etc	Cournon Nombre de solikcitations et qualité des interventions attendus (conception et diffusion) Nombre de partenaires associés à la demarche de diagnostic partagé
– Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qual·lier en besoins	Entretiens individuels avec les familles, participation aux réunions de rentrée des établissements (EA/E, RPE)	Oui/non Nombre de sollicitations ou de rencontres avec les services concernes pour qualifier les besoins Nombre et type de partenaires ayant bénéficie d'un consell ou d'un appui

	Demandes d'accueil d'urgence : échange avec familles pour identifier le besoinet orientationvers Eaje ou Rpe	Nombre de questionnaires dilfusés, taux de retour et niveau de satisfaction relevé Nombre de demandes et choix de la famille
- Animer et suivré les commissions d'admission	Supervision et participation à la commission annuelle d'attribution des places en crèche + supervision de l'attribution des places en cours d'annea , veille sur l'optimisation de la gestion des places par les EAJE	Oui/non Nombre de participations aux commissions d'attribution des places
Animer la mise en réseau	des acteurs	
- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques	Organisation de temps de rencontres dédiés, collectifs ou individuels avec les partenares et acteurs éducatifs. Prise de contact par mail, téléphone, participation aux réseaux des coordinateurs CAF/CNFPT, participation aux vislos ou conférences organisées par les partenaires institutionnels Interfat e avec les porteurs de projets privés (microcráches, multi-accueils, MAMI) : participation aux réunions interinstitutionnelles, rencontue en amont des poteurs de projets pour les accompagner dans leur diagnostic…	Oui/non Nombre de contacts avec les partenaires et acteurs du territoire Nombre et type de supports crées pour mobiliser les acteurs locaux Nombre de réunions
– Ètre en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement ter/korial	Réunions, mail. téléphone	Oui/non Nombre de rencontres communes avec les collaborateurs et les Conseillers territoriaux. Nombre et qualité des supports réalisés dans le cadre du réseau des chargés de coopération du territoire.
- Développer des actions	Organisation des réunions mensuelles du service	Oui/non

transversales en interne avoc lea différents servicos de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale	petite-enfance. Participation porcrueile aux réunions d'équipes des fails Participation aux réunions collectives des agents CDE et présentation de projets en fonction de Il forcre du jour Travaillen transversalité avec les services supports (RH. finances, communication)	Nombre de séances de mise en réseau des acteurs loc aux et des collaborateurs internes Nombre et type de parienaires pardicipants aux actions transversales
Organiser et animer la rei	ation avec is population	
- Favoríser l'expression et la mobilisation des habitants	Mise en place de questionnaire de satisfaction, réponse aux sollicitations des habitants (mail. courrier, téléphone)	Oui/non Nombre d'outils développés pour favoriser l'expression des habitants
Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public	Mise en place et participation au conseil de crèche Réunion de rentrée avec les familles dans chaque EAIE Réunion de rentrée avec les AMdu territoire et les RPE	Oui/non Nombre de réunion de concertation avec les publics
– Cancevoir et développer des supports d'Information	Participation à la création d'un guide famille de la CDC au format dématérialisé + 3 plaquettes simplifiées sur les services petite-enfance, enfance ct Jeunesse Mise à jour du site Internet de la CDC valorisant le service petite enfonce, en lien avec la chargée de communication	Qui/nan Nombre et qualité des supports crées
– Réguler les relations entre institutions, acteurs et population	Réunion de régulation de conflèts et d'insatisfaction des usagers des crèches ou assistantes matemelles, réponse aux sollicitations des familles (mail).	Oui/non Nombre de rencontresentre tous les acteurs d'un même domaine (parentalité, accès aux

	courrier, téléphone)	droits)
- Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement	Organisation etanimation d'unconseil de crèche [2 réunions par an) permettant oux familles de participer à la vie des EALE, faire remonter leurs besoins et valoriser les actions et projets des structures.	Ou/non Numbre de mention de la participation active des habitants dans les projets développés
	Communiquer sur la mobilisation des habitants, faire un retour des travaux effectués aux habitants mobilisés	

Annexe 6 - Evaluation

Les indicateurs travaillés dans le cadre de la démarche d'évaluation seront intégrés par avenant au deuxième semestre 2023, avec le plan d'actions.

Annexe 7 - Décision du conseil communautaire de la Communauté de communes de Médoc Estuaire en date du 29-06-2023

Envoya on presecture to OFn17/2023 Envoya an pretective is to control Pusto e

haze de mise en ligne		
Médoc Estuaire	Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire 29 juin 2023	
DL2023_2906_6	Principe de conventionnement CTG avec la Calsse d'Allocations Familiales de la Gironde - Approbation	
Le 29 juin 2023 à 19 houres, le Conseil de la Communauté de Communas Médic Éstuaire, d'iment convoqué le 20 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Maine d'Arsac, sous la présidence de M. Didler MAU.	Présents: ARCINS: Claude GANELON - ARSAC: Fredéric AURIER, Huguette PANOZZO - CUSSAC FORT MEDOC: Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN - LABARDE - MARTINE L'EMPLAN MEDOC: Dide MEDOC: Prilippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS - MACAU: Sylvain LAIANNE, Anne SAVIN de LARCIAUSE Guillaume LAFON - MARGAUX-CANTENAC: Alian SICHEL, Chantai PERNEGRE - SOUSSANS: Jean-Claude GOFFRE	
Secrétaire de séance : Huguette PANOZZO	Absents excusés: Monique DIGEON pouvoir à Huguette PANOZZO, Laurent CADUSSEAU, France STMONNET BOUVOIr à Cristine CORNET. losette l'EGOU pouvoir à Annie BEZAC, Martine VALLIER pouvoir à Ph. ppe DUCAMP, Chrystel COLMONT-DIGNEAU Jessica DUINIAUD, Sonne MARTIN pouvoir à Chartol PERNEGRE Korine PALIN pouvoir à lean-Claude GOFFRE	

La réforme des collectivités territoriales impulsée en 2010 a induit un partage des compétences entre EPCI et Communes. En conséquence, la CNAF fait évoluer ses modalités de conventionnement avec les collectivités territoriales, pour s'adapter au fractionnement des compétences, avec une volonté renforcée de lisibilité et d'efficience de son intervention globale pour les fecultaires.

L'objectif est de sortir d'une pratique par dispositifs devenue illisible, étant donné sa complexité (Exemple du Contrat Enfance Jeunesse -CEI) pour tendre vers un véritable projet global de l'accompagnement des familles à un niveau supra communal, considéré pérenne (EPCI), en impulsant, en accompagnant et en soutenant un projet de politique sociale concerté, adapté aux besoins de la appulation et notamment les plus fragillisés. Celui-ci est ensuite décliné par territoire de compétences composant l'EPCI, su vant les spécificités de chacun.

La Convention Territoriale Giobale (CTG) est la formalisation de cet engagement conjoint sur l'ensemble des thématiques retenues telles que la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, le handicap. Elle est signée sur une période de 4 ou 5 ans.

Conjointement, la CNAF impulse la refonte des prestations, qui entraîne la fin des CEJ, dans le but de rendre lisible l'investissement de l'institution sur les territoires, de garantir l'équité d'accompagnement des gestionnaires d'un même territoire de compétences et de simplifier les modalités de versements des prestations qui seront directement adressées aux gestionnaires des établissements d'accueil, sur les collectivités composant l'EPCI.

Les financements sont ainsi déterminés sur la base d'un socle de prestations a l'oute ou à l'neure survant l'activités (PSU/PSO)

- Les nancements sont ainsi determines sur la base d'un socie de prestations à l'acte du à l'heure stivant l'activités (PSO/PSO) avec en complément, des Bonus :

 Le Bonus Territoire : lié à l'engagement de chaque collectivité composant l'EPCI au titre de la CTG (maintien des financements PSE) existants, lissés par typologie d'établissement, pour l'ensemble des gestionnaires d'accuell, établis sur le territoire de compétences, et possibilité d'un complément financier pour de nouvelles places crées)

 Les Bonus handicap et mixité : liés à l'investissement du gestionnaire sur l'accessibilité des services accueils pour les enfants porteurs de handicap, ou pour garantir la mixité sociale.

Les financements en ronctionnement ou en investissement sur projet (soum's aux enveloppes limitatives) sont accessibles pour l'ensemble des porteurs de projets associatifs ou publics suivant des appels à projets annuels tels que le Reaap, le Clas, le Ept, la Promotion des valeurs de la république et la Prévention de la radicalisation...

Cactuel CE) qui avait été conclu entre la CAF et la CdC a pris fin au 31 décembre 2022. Il s'agit donc pour cette année 2023, au regard de ces nouvelles modalités de conventionnement, de redéfinir le projet politique social et famillal du territoire. Cette démarche pourra être lancée sous forme de méthodologie de projet en menant des travaux de consultation, de concertation et de co-construction aver l'ensemble des acteurs du territoire.

2. Procosition de la démarche méthodologique

Le Bureau des Vice-Présidents en date du 2 mars 2023, ainsi que les commissions Petite-Enfance, Enfance et Jeunesse et Cohésion Sociale réunies le 23 mars 2023 ont validé une méthodologie et un échéancier prévisionnel pour mener à bien cette démarche CTG mais également en parallèle le futur Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Envoye on prolembare le 06/07/2023

Requien prefecture le 06/07/2023 Public e D: 033 243301447-20230629-DL2023 2906 6-DE

- Cette démarche CTG-PEDT se déroulera ainsi en plusieurs phases :

 Phase 1 : réalisation d'un diagnostic territorial partagé. Cette phase se décomposera en 2 temps : élaboration d'un portait social de territoire (état des lieux de l'offre existante, recueil et analyse de données socio-démographiques, questionnaires de satisfaction des habiliants) puis mise en œuvre d'une phase de concertation territoriale :

 Phase 2 : construction des axes stratégiques, des objectifs et des actions :

 Phase 3 : élaboration d'un outil de suivi du plan d'actions :

 Phase 4 : signature de la CTG et du PEDT

Pour mener à bien cette démarche, il convient de nommer une personne référente qui pilotera et animera les différentes instances de gauvernance (Copil, comités techniques, groupes de travail) afin d'aboutir le cas échéant à la constitution du projet sociale de territoire, dont les actions, co-portées avec la Caf, seront inscrites au titre du plan d'actions de la CTG et d'en assurer la promotion, le suivi, l'évolution, l'évaluation et le renouvellement.

Cette fonction de chargé de coopération Territorial /CTG est encadrée par un référentiel d'évolution des missions de coordination initialement inscrites au CEJ et co-financées par la Caf.

Le Copii CTG-PEDT du 24 avril 2023 a également vallod le recours à un bureau d'étude extérieur pour élaborer ce portait social de territoire. Cette étude sera co-financée par la CAF à hauteur de 50% dans la limite de 7 500 €.

It est gonc proposA:

D'approuver le principe de conventionnement CTG avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde couvrant l'ensemble du territoire intercommunal et de donner l'autorisation au Président de signer ladite convention en 2023. D'approuver la démarche méthodologique décrite dans la présente délibération et le nomination d'un « chargé de coopération Territoriale/CTG-PEDT » qui pilotera, animera et assurera le suivi et l'évaluation de ce projet de Territoire.

Le Président.

Didier MAU

Committee A

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

> Approuve le principe de conventionnement CTG avec la Caissa d'Allocations Familiales de la Gironde couvrant l'ensemble du territoire intercommunal et charge le Président de signer tout document affèrent à cette convention.

- Approuve la démarche méthodologique décrite dans la présente délibération et la nomination d'un « chargé de coopération Territoriale/CTG-PEDT » qui pilotera, animera et assurera le suivi et l'évaluation de ce projet de Territoire.

Avant la fin de la séance Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il souhaite communiquer deux informations. Monsieur le Maire indique que la première information concerne le recensement de la population et plus précisément le nombre d'habitants de la commune au 1^{er} janvier 2023 communiqué par l'INSEE et qui s'élève à 2 401. Monsieur le Maire indique que la seconde information porte sur l'attribution d'une aide à la population sinistrée du Nord-Pas-de-Calais par le CCAS de Cussac-Fort-Médoc d'un montant de 1 000,00 EUROS qui sera versée au Groupe de Secours Catastrophe Français.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20H03

Monsieur le Maire.

Daminique FEDIEU

Le secrétaire de séance,

Alain GUICHOUX

